



RANDOQUÉBEC

ÉTAT DES LIEUX - PROGRAMME DE FORMATION TRANSVERSALE



ÉTAT DES LIEUX

FORMATION TRANSVERSALE

Québec

RANDO
QUÉBEC

RANDO QUÉBEC

EN PARTENARIAT AVEC LE

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

ÉTAT DES LIEUX

PROGRAMME DE FORMATION TRANSVERSALE EN PLEIN AIR

*Développement d'un programme de formation transversale et
transdisciplinaire du monde fédéré du plein air*

*État des lieux – consultation sur l'intérêt, les besoins et les freins constatés par
les fédérations disciplinaires de plein air et les principaux milieux du plein air
concernés par le développement éventuel du programme*

Publié par :

Rando Québec Éditions

4545, avenue Pierre-De Coubertin,

Montréal (Québec) H1V 0B2

téléphone : 514 252-3157 1 866 252-2065

randoquebec.ca

ISBN 978-2-920793-31-6 (Imprimé)

ISBN 978-2-920793-32-3 (PDF)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019

Photo de couverture par Dominique Caron

REMERCIEMENTS

Rando Québec tient à remercier les personnes et les organismes suivants pour leur aide dans la production de cet état des lieux.

FINANCEMENT

Nous reconnaissons l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec (MÉES).



Une contribution financière complémentaire provenant du budget alloué à la Table sur le mode de vie physiquement actif (TMVPA) a également rendu possible la réalisation de ce processus de consultation.



PRODUCTION

- Direction et rédaction : Nicholas Bergeron
- Design graphique et mise en page : Olivier Bélanger

PHOTOS

- Association des Scouts du Canada (ASC)
- Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées (AQLPH)
- Aventure Écotourisme Québec (AÉQ)
- Canyoning Québec
- Cécile Hauchorne, Voile Québec
- Cheval Québec
- Dominique Caron, Rando Québec
- Eau-Vive Québec
- Fédération québécoise de Kite (FQK)
- Fédération québécoise des activités subaquatiques (FQAS)
- Guillaume Pelletier, Société québécoise de la spéléologie (SQS)
- Jean-François Frenette, Canot Kayak Québec
- Jean-Nicolas Dauwe, Fédération québécoise de montagne et d'escalade
- Massif du Sud, Vélo Québec
- Patrick Daigle, Collège Jean-de-Bréboeuf
- Pierre Poirier, Sports Québec
- Programme DAFA, Conseil québécois du loisir (CQL)
- Rafting Momentum
- Ski de fond Québec

ORGANISMES CONSULTÉS REPRÉSENTANT LES MILIEUX

- Tanya Desrochers, Association des camps du Québec (ACQ)
- Dominique Maître, l'Association des scouts du Canada (ASC)
- Sonia Vaillancourt, Conseil québécois du loisir (CQL)
- Pierre Gaudreault, Aventure écotourisme Québec (AÉQ)
- Dominique D'Arcy, consortium plein air du Réseau des unités régionales loisir et sport du Québec (RURLS)
- Patrick Daigle, Fédération des éducateurs et éducatrices physiques enseignants du Québec (FÉÉPEQ) et Université du Québec à Montréal (UQAM)
- Renée-Claude Bastien, Cégep de Saint-Laurent
- David Mepham, Laboratoire d'expertise et de recherche en plein air (LERPA)
- Marc St-Onge, Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées (AQLPH)

FÉDÉRATIONS DE PLEIN AIR CONSULTÉES

- Jérôme Genairon, Société québécoise de spéléologie (SQS)
- Julie Crépeau Boivert, Eau vive Québec (EVQ)
- Annick Saint-Denis et Francis Tétrault, Vélo Québec (VQ)
- Laurence Lacerte, Fédération québécoise de kite (FQK)
- Olivier Deslauriers-Gaboury et Éric Lachance, Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade (FQME)
- Jean-Sébastien Naud, Fédération québécoise des activités subaquatiques (FQAS)
- Josiane Rivest, Canot Kayak Québec (CKQC)
- Ève-Marie Frappier, Cheval Québec (CQ)
- Alexandre Carpentier, Ski de fond Québec (SFQ)
- Nathalie Matthon, Voile Québec (VQ)

AUTRES CONTRIBUTIONS À LA RÉFLEXION

- Éric Wagner, Direction du sport, du loisir et de l'activité physique, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES)
- Camille V. Lefebvre, Direction du sport, du loisir et de l'activité physique, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
- Annie Robitaille, Direction du sport, du loisir et de l'activité physique, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
- Albert Marier, Direction du sport, du loisir et de l'activité physique, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
- Martin Cléroux, Direction du sport, du loisir et de l'activité physique, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
- Michèle D'amour, Direction du sport, du loisir et de l'activité physique, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

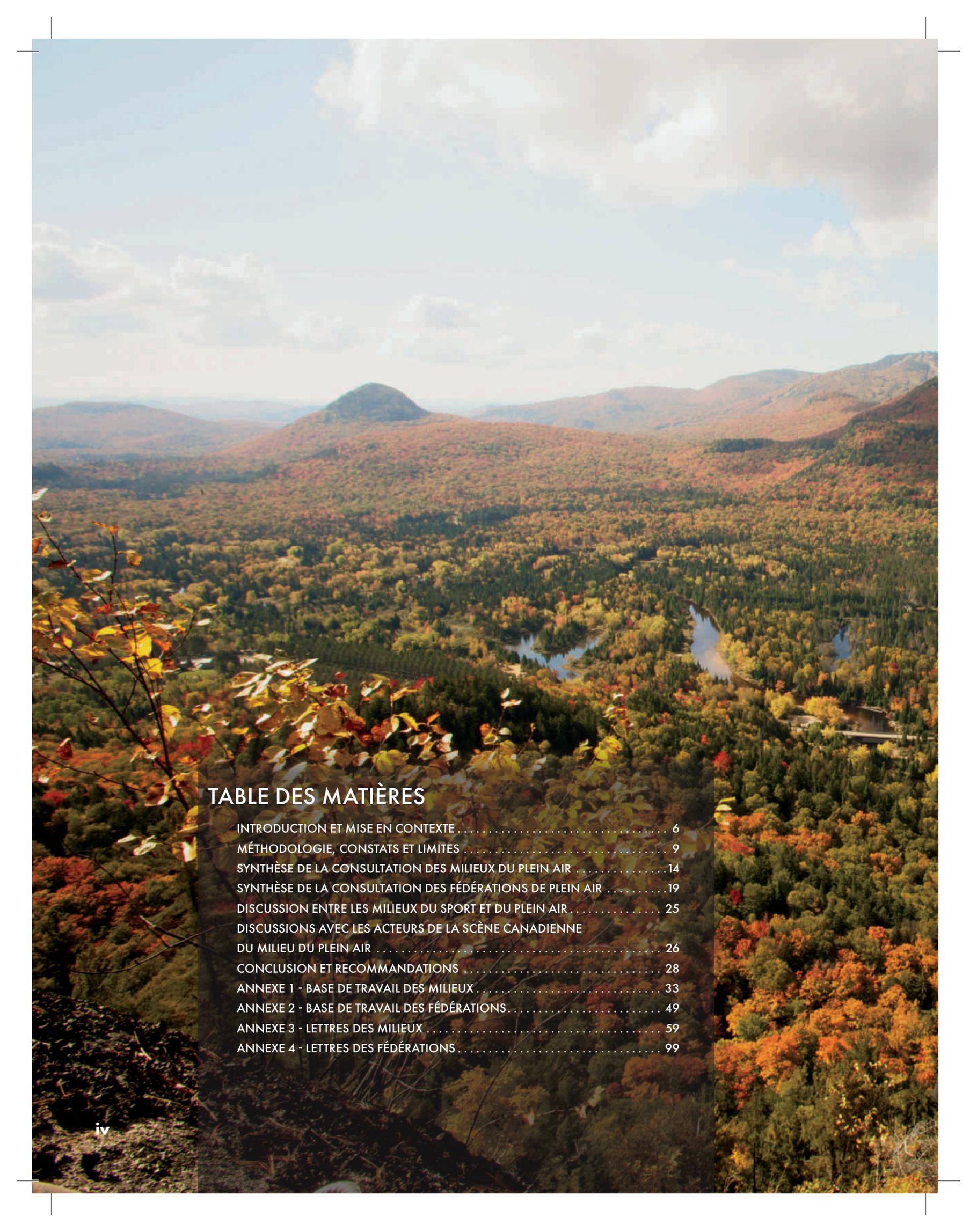
An aerial photograph of a vast forest landscape during autumn. The trees are in various stages of color change, from green to bright yellow and orange. A winding river or stream flows through the center of the forest. In the background, rolling hills and mountains are visible under a blue sky with scattered white clouds. The overall scene is serene and scenic.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION ET MISE EN CONTEXTE	6
MÉTHODOLOGIE, CONSTATS ET LIMITES	9
SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION DES MILIEUX DU PLEIN AIR	14
SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION DES FÉDÉRATIONS DE PLEIN AIR	19
DISCUSSION ENTRE LES MILIEUX DU SPORT ET DU PLEIN AIR	25
DISCUSSIONS AVEC LES ACTEURS DE LA SCÈNE CANADIENNE DU MILIEU DU PLEIN AIR	26
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	28
ANNEXE 1 - BASE DE TRAVAIL DES MILIEUX	33
ANNEXE 2 - BASE DE TRAVAIL DES FÉDÉRATIONS	49
ANNEXE 3 - LETTRES DES MILIEUX	59
ANNEXE 4 - LETTRES DES FÉDÉRATIONS	99





INTRODUCTION ET MISE EN CONTEXTE

Le présent état des lieux a été initié par Rando Québec à la suite des constats principaux suivants. Constats qui ont été également partagés et présentés par plusieurs collègues, expertes, experts et intervenantes, intervenants du milieu du plein air du Québec bien avant l'initiative de cet état des lieux. Nous les en remercions.

1. Il existe plusieurs programmes de formation en pratique et en encadrement en plein air au Québec, mais un manque de cohésion, de reconnaissance transversale entre les milieux et de consistance semble agir comme un frein au développement et à la valorisation de l'expertise en plein air au Québec.
2. Le niveau de qualité de ces formations est à géométrie variable et il devient difficile de valoriser les créneaux d'excellence et d'assurer une pratique autonome et encadrée sécuritaire et accessible des activités de plein air.
3. Plusieurs de ces activités sont non fédérées (gestion de campement, cuisine en plein air, orientation, éthique du plein air, etc.). Elles sont donc trop souvent manquantes dans l'offre globale de formation du monde fédéré. Ces formations « plein air 101 » sont pourtant un créneau important à combler au niveau des cibles nationales de compétences plein air à développer; tant pour la personne qui pratique, qui encadre ou qui enseigne une activité plein air.

- 
4. Il n'existe aucune passerelle (ou peu) entre les programmes de formation des fédérations de plein air. Cette réalité force les citoyennes et citoyens ainsi que les organismes à devoir faire face à plusieurs freins en matière d'accès aux formations en plein air (redites entre les formations, coûts supplémentaires, adhésion à plusieurs fédérations, etc.)
 5. Finalement, un manque de coordination au niveau national dans le développement de la pratique du plein air semble évident (offre de formation et d'information, promotion et valorisation, éveil d'une éthique du plein air, évolution d'une culture plein air forte, protection et développement responsable des milieux de pratique, etc.).

Ces constats ont mené à une réflexion sur la pertinence de mettre sur pied un programme de formation de niveau national pouvant jouer le rôle de « ciment » entre les « briques » qui composent le « mur » des programmes de formation en plein air existants ou en développement au Québec. Ainsi, il nous apparaît essentiel de proposer une base de travail et des pistes de solutions nous permettant collectivement de nous mettre en action et d'entamer un grand chantier afin d'outiller la communauté du plein air et de relever ensemble ces défis communs.

Cette base de travail - couplée à une démarche de consultation des milieux et du monde fédéré du plein air - a été réalisée dans le but de valider l'intérêt, les besoins et les freins à considérer dans l'élaboration d'un éventuel programme national d'encadrement du plein air. Ce programme aurait donc pour fonction principale de déterminer les compétences à développer et leur niveau de maîtrise à atteindre dans une situation et un niveau de risque donné et ce qu'importe le milieu de réalisation des activités (école, association, entreprise en tourisme d'aventure, camp de vacances, loisir municipal, etc.).

Le présent document prend également la forme d'un rapport final déposé au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) et au Comité de développement et promotion du plein air (CDPPA) de Table sur le mode de vie physiquement actif (TMVPA) de ce même ministère. Nous tenons à remercier le MÉES et la TMVPA pour le soutien humain et financier essentiel à la réalisation de cet état des lieux. Nous tenons à remercier sincèrement les organismes et collègues qui ont participé activement au présent exercice de consultation et de réflexion. Sans votre dévouement, cette initiative n'aurait pas eu les résultats présentés plus bas.

Finalement, nous souhaitons que cet état des lieux serve de base nous permettant collectivement de vérifier si ce programme répondrait éventuellement aux besoins des milieux; une analyse secondaire nous permettant ainsi une prise de décision éclairée sur les étapes et actions à entreprendre pour la suite des choses.



MÉTHODOLOGIE, CONSTATS ET LIMITES

La première partie de ce travail de réflexion a consisté en l'élaboration des bases de réflexion. Il nous semblait essentiel de construire cet outil de travail afin de pouvoir réaliser un processus de consultation efficace. Cette base allait donc devoir présenter et éclaircir les raisons d'un tel processus et, de manière synthétique et non exhaustive, la nature d'un éventuel programme national. Elle devait de plus expliquer la méthodologie de la consultation réalisée auprès des milieux et des fédérations de plein air.

Afin de mettre en document une telle base de travail, plusieurs rencontres formelles et informelles (individuelles et de groupe) ont été réalisées dans les premiers mois du projet. Ainsi, plusieurs discussions auprès d'expertes et experts du plein air et de collègues des milieux et fédérations ciblés ont eu lieu. C'est à la suite de ces rencontres que la rédaction de la base de travail a pu avoir lieu. Elle aurait ainsi le mérite d'inclure plusieurs réflexions préliminaires soulevées par les actrices et acteurs du plein air des organismes qui allaient être consultés. Vous trouverez ces bases de réflexion (milieux et fédérations de plein air) aux annexes 1 et 2 du présent document.

Cette première étape importante nous a permis de constater la tâche immense que représentait un tel exercice. Nous avons dû bien humblement admettre que nous apprenions en faisant, et qu'un tel projet allait demander plus de temps et de ressources que nous l'avions planifié. Nous avons également toutefois compris toute l'importance de prendre le temps de bien faire cet exercice, collectivement. À nos yeux, la plus grande retombée positive de ce processus réside dans les liens tissés entre nos organismes dans le cadre de ce travail commun. Nous en apprécions encore grandement la valeur aujourd'hui et nous sommes à même de le constater quotidiennement dans nos échanges avec ces partenaires.

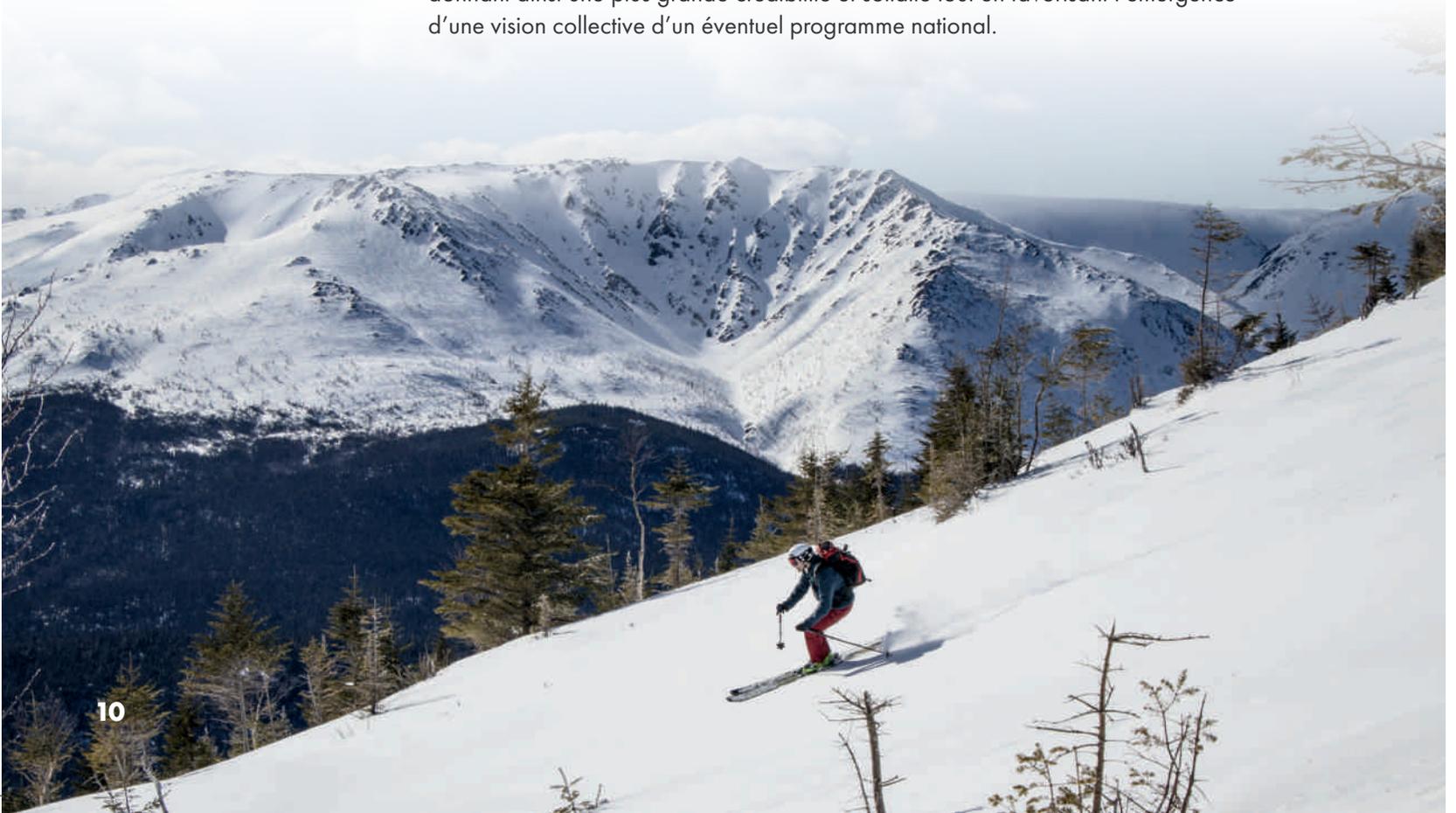
Ainsi, afin d'avoir le temps et les ressources pour répondre aux nombreuses questions et assurer une forme de responsabilité et de coordination des discussions qui émergeaient de ce processus, nous avons dû reporter le dépôt de cet état des lieux afin de réaliser pleinement ce mandat de consultation et atteindre nos objectifs.

La seconde partie de ce travail a été le processus de consultation des milieux et des fédérations ciblés. Notre méthode de travail a été différente pour ces deux « sortes d'acteurs ».

LES MILIEUX ONT ÉTÉ CONSULTÉS SELON LA MÉTHODE SUIVANTE :

1. Une personne-ressource a été identifiée dans un organisme représentant d'un milieu ciblé.
2. La base de travail lui a été envoyée et une date de rencontre téléphonique ou en présentiel était fixée.
3. Une rencontre de présentation et de discussion (questions, réponses, commentaires) a eu lieu.
4. L'organisme a défini un processus de réflexion ou de consultation selon ses propres modalités en interne.
5. Une lettre établissant l'intérêt, les besoins, les freins et tous autres commentaires a été rédigée par un représentant de l'organisme et expédiée à Rando Québec.
6. Une analyse de la lettre a été réalisée par la direction de projet afin d'en tirer la synthèse afin de l'intégrer dans la synthèse de l'état des lieux.
7. La lettre a été annexée telle quelle dans le présent état des lieux afin de préserver l'autonomie des milieux dans l'expression de leurs commentaires à l'égard de la base de travail et assurer ainsi une représentation la plus juste et transparente possible du processus de consultation.

La consultation des milieux s'est échelonnée sur une période de 9 mois. Nous sommes à même de constater que ce processus de consultation et de collaboration a eu pour effet de fédérer les milieux et rassembler des expertises autour du projet; lui donnant ainsi une plus grande crédibilité et solidité tout en favorisant l'émergence d'une vision collective d'un éventuel programme national.



LES FÉDÉRATIONS DE PLEIN AIR CIBLÉES ONT ÉTÉ CONSULTÉES SELON LA MÉTHODE SUIVANTE :

1. Une personne-ressource a été identifiée pour la fédération.
2. La base de travail lui a été envoyée et une date de rencontre téléphonique ou en présentiel a été fixée.
3. Une rencontre formelle ou informelle de présentation et de discussion (questions, réponses, commentaires) a eu lieu.
4. Un comité d'expertes et d'experts membres des fédérations de plein air a eu lieu permettant de prendre conscience des différents programmes de formation existants et de la réalité organisationnelle des fédérations sœurs. Cette rencontre a également permis une présentation plus formelle de la base de travail et d'avoir des discussions et échanges à ce sujet.
5. Chaque fédération a défini un processus de réflexion ou de consultation selon ses propres modalités en interne.
6. Une lettre établissant l'intérêt, les besoins, les freins et tous autres commentaires a été rédigée par chaque fédération et expédiée à Rando Québec.
7. Une analyse de la lettre a été réalisée par la direction de projet afin d'en tirer la synthèse afin de l'intégrer dans la synthèse de l'état des lieux.
8. La lettre a été annexée telle quelle dans le présent état des lieux afin de préserver l'autonomie des milieux dans l'expression de leurs commentaires à l'égard de la base de travail et assurer ainsi une représentation la plus juste et transparente possible du processus de consultation.

La consultation des fédérations s'est échelonnée sur plus d'un an et demi. Dès les premiers pas dans ce processus de consultation, plusieurs discussions formelles et informelles ont eu lieu; entre directions techniques et directions générales. La consultation plus formelle a eu lieu dans les 6 derniers mois du projet. Ce long travail collaboratif a permis encore une fois de développer une vision collective plus forte et de rapprocher nos organisations. De plus, ce projet nous a également permis de comprendre l'importance d'augmenter le niveau de collaboration entre les fédérations et de réfléchir plus largement aux programmes et opérations que nous gagnerions à mettre en commun. Beaucoup de travail est actuellement en cours en ce sens.

Tout au long de cette réalisation, des discussions ont également eu lieu avec des expertes et experts du milieu du sport et plus tard du loisir afin de voir les passerelles et expertises à considérer provenant des programmes similaires existants, comme le Programme national de certification des entraîneurs (PNCE) ou le Diplôme d'aptitude aux fonctions d'animateur (DAFA). Ces rencontres ont été porteuses de réflexion sur l'importance d'arrimer un éventuel programme national dans le domaine du plein air à des programmes nationaux similaires qui fédèrent d'autres milieux, comme le sport et le loisir.

Finalement, nous avons également eu plusieurs discussions et rencontres avec des actrices et acteurs au niveau fédéral afin de pouvoir offrir aux Québécoises et Québécois un programme à portée canadienne de calibre mondial. Ce passage par une collaboration pancanadienne nous apparaît une étape importante afin de donner éventuellement à ce projet une portée internationale.

LIMITES

Le processus proposé par Rando Québec permet une certaine représentativité des positions des milieux et personnes consultés. La proposition d'une base initiale de travail peut donner un biais favorable ou défavorable ou orienter les données et commentaires fournis par les participantes et participants à la consultation. Le format de la lettre exigé pour formater le processus de consultation peut également limiter les informations reçues à la suite des rencontres de discussion. Ces choix ont été faits dans une optique d'efficacité. Afin d'assurer la plus grande transparence possible, les lettres originales et non modifiées écrites par les organismes impliqués sont disponibles en annexe 3 et 4 du présent rapport afin que toutes lectrices et lecteurs puissent s'y référer et avoir accès aux commentaires originaux.

Voici donc la synthèse de ce long et riche processus de consultation, d'échange et de discussion.







SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION DES MILIEUX DU PLEIN AIR

Vous pouvez consulter les lettres des milieux experts du plein air ciblés par la consultation en **annexe 3** de ce document. Les milieux devaient identifier les intérêts, les besoins, les opportunités et les freins reliés à un éventuel programme national en plein air. Il serait essentiel de consulter d'autres milieux (par exemple le milieu municipal (AQLM) lors des prochaines phases de travail menant à la mise sur pied du PNEPA.

L'INTÉRÊT ET L'ADHÉSION DES MILIEUX

Les milieux consultés ont été unanimes sur l'intérêt et la pertinence de mettre sur pied un tel programme. Les éléments et les arguments les plus importants soulevés par les milieux pour appuyer une telle initiative se résument par les points ci-bas. Notons que certains éléments sont mentionnés dans plus d'une lettre et ont été donc condensés pour éviter les redites. Nous invitons les lectrices et les lecteurs à consulter les lettres en annexe pour connaître les différentes nuances apportées à la synthèse suivante :

- Favoriser une formation professionnalisante, cohérente et accessible pour tous types d'interventions en contexte de plein air plein air – pour tous les milieux - pour les personnes encadrant tous types d'activité de plein air;
- Simplifier les exigences pour les gestionnaires, les professionnels et les intervenants des milieux;
- Bonifier l'expérience plein air des participants;
- Simplifier la promotion de la formation;
- Faciliter l'organisation de formation en régions éloignées par une formation plus générale (tronc commun);
- Accroître la reconnaissance des certifications de brevet québécois au Canada et à l'international;
- Offrir un programme de formation qui viserait le développement de compétences de base en plein air par a) un tronc commun pour les participants et b) un tronc commun pour les encadrants;
- Permettre une prise de conscience des pratiquants et encadrants de leurs limites de compétences et une limitation de leur cadre de pratique et d'intervention;
- Avoir accès à des lignes directrices claires en ce qui concerne les contenus de formation et des critères de réussites pour soutenir le développement professionnel;
- Contribuer à améliorer l'accessibilité à la pratique d'activité de plein air de qualité et sécuritaire;
- Structurer l'offre de formation disponible dans l'ensemble des régions et des milieux en complémentarité avec celles existantes;

- Accroître la notoriété des organismes nationaux de loisir (ONL) de plein air comme référence dans leur domaine;
- Développer des compétences transférables et transversales dans un contexte d'éducation non formelle;
- Uniformiser et actualiser le contenu des formations en plein air;
- Créer un réseau d'encadrants et de formateurs;
- Rassembler les intervenantes et intervenants plein air provenant de différents horizons afin d'échanger sur les besoins et attentes des différents milieux;
- Assurer un accès inclusif au plein air;
- Approfondir et harmoniser les méthodes d'enseignement dans le réseau;
- Favoriser une professionnalisation de l'encadrement, une différenciation et une valorisation des différents métiers et fonctions en contexte de plein air;
- Plusieurs organismes nationaux et régionaux ont fait mention d'un intérêt à faire la promotion, l'organisation de formation ou le déploiement du programme auprès des milieux.
- Valoriser davantage la formation et l'expérience en plein air acquises dans les milieux (camp, scouts, etc.)
- Favoriser la rétention de personnel par le sentiment de compétence.

LES BESOINS AUXQUELS LE PROGRAMME RÉPONDRAIT ET L'IDENTIFICATION DES OPPORTUNITÉS POUR LES MILIEUX

- Actualiser, restructurer, harmoniser et rééditer l'ensemble des documents, des contenus et des ressources relatifs à la pratique et l'encadrement sécuritaires d'activités de plein air aux bénéfices des milieux ;
- Accroître les ressources en ligne idéalement sur une plateforme centralisée et l'accès à une information à jour et de qualité ;
- Éviter la confusion dans les milieux (particulièrement dans la formation de professionnelles et de professionnels, d'intervenantes et d'intervenants) à cause de la multiplicité des organismes certifiant et du manque de mise à jour des normes d'encadrement en plein air – qui devraient être mise à jour en parallèle d'un éventuel PNEPA ;
- Reconnaître et valoriser les formations institutionnelles existantes (Intervention plein air, éducation physique, tourisme d'aventure, guide d'aventure, etc.) afin que les diplômés deviennent des « mentor » pour des encadrants de premiers niveaux ;
- Faciliter la mobilité et l'employabilité des ressources humaines ;
- Diminuer les coûts de formation, tant pour les pratiquants que pour les encadrants;
- Accéder à des contenus d'information et de formations et des outils pédagogiques de qualité et « au goût du jour » (vidéo, médias, etc.) ;

- Mettre sur pied des modules ou des unités de formation accessible et pouvant être adaptés aux différents besoins et contextes ;
- Utiliser (et mettre à jour au besoin) les outils structurants existants (comme le Guide de pratique et d'encadrement sécuritaire du CQL et des fédérations de plein air) afin de valoriser l'expertise existante et l'efficience ;
- Reconnaître les programmes nationaux existants (PAM, DAFA, PNCE, etc.) et assurer des passerelles et une cohérence solide avec un éventuel PNEPA (comme la reconnaissance par le PNEPA de formateur, d'animateur, d'entraîneur provenant de ces programmes complémentaires) ;
- Privilégier les contenus reliés à l'encadrement d'un groupe en contexte de plein air, à l'autonomie en plein air (ou plein air 101), à la planification et la préparation d'une sortie, à la connaissance des acteurs et ressources du milieu et à la responsabilité (cadre légal et règlementaire) ;
- Assurer des reconnaissances d'acquis pour valoriser les ressources humaines déjà en fonction ;
- Assurer un programme de formation de courte durée, facilement adaptable aux différents milieux qui permettent surtout d'avoir accès à des connaissances de base en plein air ;
- Assurer une évolution par niveau dans le programme afin de répondre aux différents besoins et niveau de compétence et de maîtrise des compétences nécessaires aux situations qui varient d'une région à l'autre; d'un milieu à l'autre.



LES FREINS ET PROBLÉMATIQUES QUE LE PROGRAMME POURRAIT CRÉER

Le processus de consultation a permis de relever plusieurs freins et problématiques potentiels pertinents qui aideront à éviter certains pièges et à être considéré lors de l'analyse des décisions et actions à prendre par la suite.

- **Le déploiement dans toutes les régions du Québec** : Le programme doit pouvoir s'adapter aux situations grandement différentes sur le territoire du Québec et être accessible de manière équitable à l'ensemble de la population. Une structure efficace doit être réfléchiée basée sur ce qui fonctionne déjà bien pour d'autres secteurs (ex. : DAFA) (relevé par plusieurs milieux) ;
- **Le financement adéquat** : La nécessité d'obtenir un financement adéquat afin de maintenir le coût des formations accessibles. (relevé par plusieurs milieux) ;
- **Le coût et la durée doivent être raisonnables** : Il faut trouver l'équilibre entre un programme de qualité et l'assurance qu'il soit accessible si on souhaite une adhérence au programme. (relevé par plusieurs milieux)
- **L'adaptabilité aux différents contextes et différentes clientèles** : Le plein air pour l'enseignement, l'animation dans les camps, les associations, les organismes communautaires, le loisir municipal, l'éducation à la petite enfance, l'éducation formelle, informelle, expérientielle, l'intervention psychosociale, etc. Et pour des clientèles spécifiques : nouveaux arrivants, premières nations, personnes handicapées, etc.
- **L'adhésion et la participation des milieux et des partenaires** : Établir des rôles et des mandats clairs aux différents milieux et coordonner le travail de consultation et concertation.
- **L'importance de chiffrer les besoins en formation et les ressources humaines disponibles pour les donner** : Afin d'assurer un bon déploiement, une analyse factuelle s'impose pour ne pas manquer les cibles et la réussite de l'implantation du programme.
- **La collégialité et consultation des expertises** : Reconnaître l'expertise des milieux et assurer leur pleine participation au processus de conception et de mise en place de programme. (voir une liste intéressante en ce sens dans la lettre du Réseau des URLS au point 4 et la compléter). Demande temps, disponibilités et ressources.

- **Les redondances entre les programmes** : La difficile tâche d'arrimer les contenus de programme en tissant des ponts ou en faisant des reconnaissances entre les programmes doit être gardée en tête.
- **La disponibilité limitée des bénévoles** : Ajouter des contraintes ou des procédures trop rigides peut freiner l'implication de bénévoles dans les organismes; ressources indispensables à la réussite de leurs missions.
- **Les prérequis et les préalables** : Ils doivent être identifiés pour chaque situation et chaque type de clientèle pour assurer la pertinence, l'efficacité et l'adhésion au programme.
- **L'importance de reconnaître les différents métiers et les limites des différents niveaux** : Tous les encadrants ne sont pas nécessairement des guides professionnels par exemple. Autant qu'il n'y a pas qu'un guide qui peut encadrer une activité. Il sera essentiel de clarifier les termes, métiers, fonctions et de valoriser et reconnaître les différentes professions (animateurs, guides, enseignants, etc.)
- **L'accès au niveau d'entrée dans le programme** : Pour les camps (par exemple) le niveau d'exigence d'entrée dans le programme doit être réaliste et accessible (vue le contexte, les objectifs et la clientèle). Il en va de même pour plusieurs milieux.
- **L'importance de la crédibilité des formateurs** : Seul un membre affilié ou un organisme reconnu par un ONL affilié au programme détiendrait la possibilité de diffuser ou donner une formation reliée au programme afin d'éviter une perte de valeur ou une monétisation indue des contenus développés collectivement au bénéfice des citoyennes et citoyens.

En conclusion de cette première synthèse, il est essentiel de rappeler que les milieux ont également soulevé plusieurs points et commentaires très spécifiques à leur réalité. Ceux-ci seront cruciaux dans la conception et la mise en place d'un éventuel programme. Si certains points et commentaires n'apparaissent pas dans cette synthèse, c'est par souci de concision et de synthèse seulement. Ils sont toutefois tout aussi essentiels au processus de décision qui suivra dans les prochaines étapes de réalisation. C'est entre autres pour cette raison que les lettres originales sont intégrées à la fin du présent rapport.





SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION DES FÉDÉRATIONS DE PLEIN AIR

Comme pour les milieux, vous pouvez consulter les lettres des fédérations de plein air ciblées par la consultation en **annexe 4** de ce document. Les fédérations devaient également identifier les intérêts, les besoins, les opportunités et les freins reliés à un éventuel programme national en plein air.

Nous avons tenté d'éviter les éléments déjà présentés par les milieux dans la première synthèse de consultation pour alléger ce rapport. Il est important de souligner que plusieurs d'entre eux ont également été soulevés par les fédérations de plein air qui partagent souvent l'avis des collègues des milieux.

L'INTÉRÊT ET L'ADHÉSION DES FÉDÉRATIONS DE PLEIN AIR

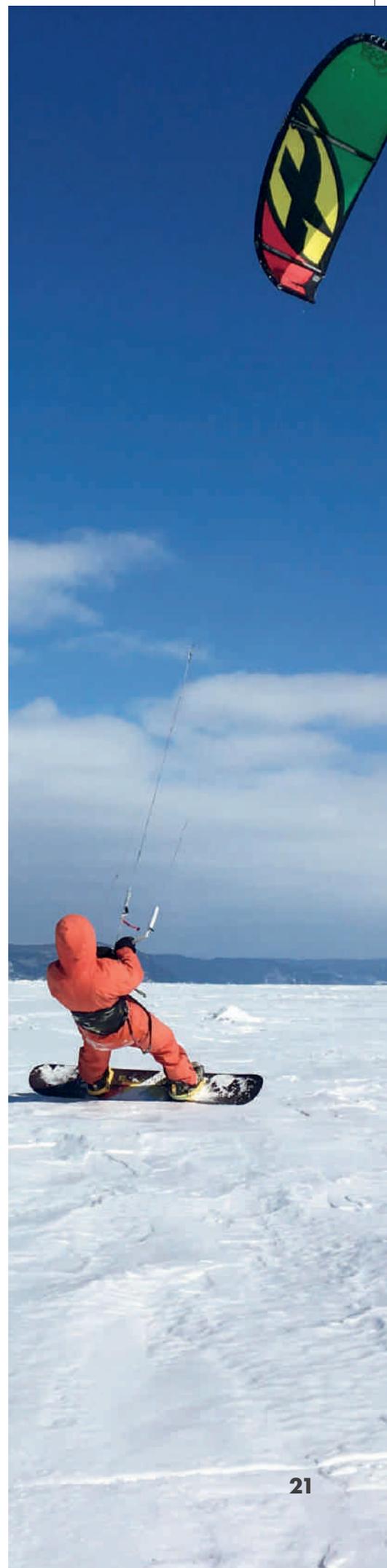
Les fédérations de plein air consultées ont démontré une adhésion et un intérêt à très grande majorité derrière un tel projet. Une seule fédération de plein air a déclaré « un intérêt relativement neutre, mais pas opposé ». Les éléments et les arguments les plus importants soulevés par les fédérations pour appuyer une telle initiative

se résumant par les points ci-bas. Encore une fois, notons que certains éléments sont mentionnés dans plus d'une lettre et ont donc été condensés pour éviter les redites. Nous invitons les lectrices et les lecteurs à consulter les lettres en annexe pour connaître les différentes nuances apportées à la synthèse suivante :

- Développer des formations d'encadrement pour des activités de plein air qui n'en ont aucune en ce moment (rafting, vélo de montagne, kite, chef de plongée, traîneau à chien, canyoning, etc.) ;
- Augmenter la notoriété et la pratique des activités de plein air ;
- Répondre aux besoins du grand public, des organismes et des entreprises qui tendent vers une découverte multidisciplinaire des activités de plein air ;
- Affirmer que le plein air est d'abord une activité physique pouvant être pratiquée pour des différents motifs (récréatifs (loisir et tourisme), sportifs, compétitifs, pédagogiques, thérapeutiques, etc.) ;
- Contribuer à l'amélioration des compétences génériques en plein air dans les milieux touchés par le programme ;
- Améliorer l'encadrement sécuritaire, agréable et de qualité des activités de plein air ;
- Contribuer à la professionnalisation du milieu ;
- Affirmer, assurer et assumer le rôle de référence dans les normes et les standards des activités de plein air ;
- Fournir les lignes directrices claires aux milieux pour assurer une coordination au niveau national et une uniformisation aux bénéfices des pratiquants, des encadrants et des enseignants ;
- Permettre de concentrer les efforts dans le domaine de la formation par les fédérations spécialisées autour des habiletés et compétences spécifiques à leur discipline, sans avoir à se soucier d'éléments généraux (ex. encadrement). (plusieurs fédérations ont partagé cet avis) ;
- Favoriser l'échange et l'acquisition de connaissances complémentaires dues au partage entre les disciplines ;
- Amener une cohérence entre les façons de faire, permettant ainsi aux membres, participants et clients de bénéficier de services structurés de qualité, peu importe l'activité de plein air choisie. Cette cohérence permet également d'éviter les redites entre les programmes et facilite la « navigation » dans la découverte des différentes disciplines ;
- Simplifier les démarches des professionnels qui encadrent plus d'une discipline.

LES BESOINS AUXQUELS LE PROGRAMME RÉPONDRAIT ET L'IDENTIFICATION DES OPPORTUNITÉS POUR LES FÉDÉRATIONS DE PLEIN AIR

- Actualiser, restructurer, harmoniser et rééditer l'ensemble des documents, des contenus et des ressources relatifs à la pratique et l'encadrement sécuritaires d'activités de plein air aux bénéficiaires des milieux (préoccupation partagée avec les milieux) ;
- Comblent les besoins dans les activités non fédérées (éthique du plein air, gestion de campement, autonomie en milieu naturel, orientation, camping hivernal, etc.) ;
- Simplifier la gestion interne et l'implication financière en termes de temps et de ressources humaines pour la gestion des programmes de formation des fédérations permettant d'offrir un meilleur service spécialisé ;
- Favoriser la création d'une plus grande banque d'enseignant et d'encadrant pour l'encadrement et la formation pour toutes les disciplines ;
- Favoriser un plus grand rayonnement du plein air par une accessibilité simplifiée à devenir enseignant ou encadrant pour les fédérations à la suite d'un parcours de formation déjà réalisé dans les milieux ;
- Développer une plus grande conscience des pratiquants sur l'importance de la pérennisation des lieux de pratique ;
- Favoriser le développement d'une culture plein air au Québec ;
- Favoriser l'adoption de comportements éthiques en plein air ;
- Harmoniser le volet encadrement et l'administration de nos programmes entre fédérations pour favoriser l'évolution interdisciplinaire pour nos membres communs ;
- Valoriser les formations et la qualité des informations fournies par les fédérations auprès du grand public ;
- Maximiser l'utilisation de nos formateurs actuels dans nos fédérations aux bénéficiaires collectifs (les rendre disponibles, selon les cas, pour l'implantation de ce programme).



LES FREINS ET PROBLÉMATIQUES QUE LE PROGRAMME POURRAIT CRÉER

Le comité interfédération a également permis de relever plusieurs freins et problématiques potentiels pertinents qui aideront à éviter certains pièges et à être considéré lors de l'analyse des décisions et actions à prendre par la suite.

- **L'effort de restructuration des programmes existants** : Une inquiétude est soulevée de devoir travailler sur une restructuration à grande échelle des programmes existants et fonctionnels dans certaines fédérations. Cette restructuration pourrait engendrer des déceptions ou résistances de la part des membres enseignants et des partenaires des programmes en place. Il est donc essentiel de prendre en compte ce frein afin d'assurer que le PNEPA ne demande pas une restructuration trop radicale des programmes efficaces existants ;
- **Équivalence entre les provinces** : S'assurer que le programme soit un tremplin et non un frein à la reconnaissance et aux équivalences des programmes entre les provinces et avec d'autres organismes fédéraux et internationaux ;
- **Les programmes actuels qui sont réalisés avec des partenaires externes** : Il peut être difficile d'impliquer des partenaires externes avec qui un programme fédéré peut avoir déjà des liens. Ces partenaires pourraient démontrer de la réticence si le processus devient trop exigeant.
- **L'essentiel arrimage entre le sport (PNCE) et le plein air (PNEPA)** : Plusieurs fédérations de plein air portent les deux chapeaux (sport et loisir) et plusieurs membres encadrants et formateurs sont enseignants d'éducation physique. Il apparaît essentiel de rapprocher les modèles de programme entre le sport et le plein air et d'imaginer les passerelles et équivalences avec le PNCE dès le départ.
- **La taille et les ressources de certaines fédérations de plein air** : Certaines fédérations de plein air rappellent qu'elles n'auront pas les ressources (temps, argent, RH, etc.) afin de s'investir dans la mise en place d'un tel programme vu leur taille ou le fait qu'elles soient relativement nouvelles.
- **Perte de revenus, de valeur et de contrôles des programmes de formation des fédérations possible** : Il sera essentiel de conceptualiser un programme de tronc commun qui prend en compte la pérennité financière et l'autonomie des fédérations de plein air. Les programmes en place répondent à beaucoup de besoins et conserver leur valeur et les éléments efficaces qu'ils contiennent sera primordial.
- **La quantité d'intervenants et la lourdeur administrative** : La tâche de coordonner un tel programme et d'assurer un arrimage est complexe et colossale vu le nombre d'acteurs et de paramètres impliqués. Une lourdeur administrative pourrait rapidement devenir réalité si cette réalité n'est pas tenue en compte.

- **Duplication des programmes et mauvaises compréhensions du public :** Impression de lourdeur administrative, de duplication, de perception de devoir encore faire d'autres formations et payer davantage.
- **La perte de confiance des intervenants plein air :** Le risque de remettre en question la pertinence des programmes déjà en place.
- **Les ressources limitées des fédérations de plein air :** Les fédérations de plein air ont des mandats très larges et exigeants couplés à des ressources souvent limitées. Elles en font beaucoup avec peu. Cette réalité pourrait pousser certaines fédérations à craindre la mise sur pied d'un tel programme et en limiter sa qualité.

En conclusion de cette seconde synthèse, il est essentiel de rappeler que les fédérations ont également soulevé, à leur tour, plusieurs points et commentaires spécifiques à leurs réalités. Ceux-ci seront cruciaux dans la conception et la mise en place d'un éventuel programme. Si certains points et commentaires n'apparaissent pas dans cette synthèse, c'est, encore une fois, seulement par souci de concision. Ils sont toutefois, selon nous, tout aussi essentiels au processus de décision qui suivra dans les prochaines étapes de réalisation.







DISCUSSION ENTRE LES MILIEUX DU SPORT ET DU PLEIN AIR

À l'initiative de l'équipe de conseillères et conseillers en plein air du MÉES, une première rencontre de travail et de collaboration historique entre les milieux du sport et du plein air a eu lieu à Québec au bureau du ministère. Le but de cette rencontre était de consulter l'expertise développée par le milieu du sport et le ministère en matière de conception, de mise en place et de coordination d'un programme de tronc commun d'envergure nationale. C'était également l'occasion de partager notre vision du PNEPA à ces mêmes collègues et de tisser des ponts entre les milieux du sport et du plein air.

Nous tenons à souligner l'importance d'une telle rencontre. D'abord par l'ouverture au partage d'expertises et à l'arrimage éventuel des programmes, mais également par la force du signal de collaboration et de collégialité que cela envoie à l'ensemble des acteurs du sport et du plein air au Québec. Le leadership du MÉES, à l'initiative du monde fédéré du plein air, démontre une volonté réelle de briser certains silos et modèles afin de permettre l'ouverture vers une progression de nos modalités de fonctionnement aux bénéfices de toutes et tous.

Lors de cette rencontre, plusieurs thèmes ont été abordés et partagés par la suite dans les bases de travail présentées aux milieux et aux fédérations concernés par le processus de consultation. Nous reconnaissons donc la contribution des collègues du PNCE dans le cadre de ce travail.

Finalement, nous croyons essentiels la collaboration et le partage d'expertises que le Ministère et le milieu du sport peuvent amener dans les phases de travail à venir dans l'éventualité de la mise sur pied d'un PNEPA. Il est toutefois essentiel de garder en tête que le milieu du plein air et ses acteurs ont des réalités également distinctes et qu'une rigueur d'analyse et de réflexion reste de mise. Un travail soigneux et minutieux est donc attendu dans le but d'assurer une conception de programme et une mise en œuvre réussies qui respectent les besoins et les freins mentionnés par les milieux et les fédérations de plein air dans le présent rapport.



DISCUSSIONS AVEC LES ACTEURS DE LA SCÈNE CANADIENNE DU MILIEU DU PLEIN AIR

Plusieurs discussions ont eu lieu auprès de différents organismes fédéraux, majoritairement des associations représentant des disciplines spécifiques en plein air, afin d'évaluer le niveau d'intérêt et d'ouverture à un arrimage et une reconnaissance pancanadienne d'un éventuel programme national (provincial) d'encadrement en plein air. Il est important également de mentionner que plusieurs fédérations de plein air du Québec ont déjà des contacts ou échanges auprès des partenaires de la scène canadienne dans le cadre de leurs activités.

Nous constatons donc un niveau d'intérêt et d'ouverture varié, dépendant des organismes. Nous reconnaissons le défi qu'un tel processus représente dans l'organisation politique du Canada (compétences fédérales vs compétences provinciales) et dans la quantité d'organismes impliqués. Nous croyons tout de même qu'il est essentiel de poursuivre les efforts et les actions entreprises dans le but d'arriver à des ententes et des équivalences. Il est de notre avis que cet enjeu est crucial pour l'avenir des programmes actuels des fédérations de plein air du Québec autant que pour la pertinence et la viabilité d'un éventuel PNEPA.

Des avancées importantes peuvent être notées; par exemple auprès de l'Association canadienne des guides de montagne (ACMG). Cette dernière étant le chaînon manquant pour assurer une reconnaissance au niveau canadien des brevets fédérés



de niveaux professionnels en encadrement de la randonnée pédestre (estivale et hivernale), de l'escalade et du ski de montagne. Un premier protocole d'entente a été signé et un second est en cours de discussion.

De manière plus générale, après analyse, nous avons décidé de concentrer nos discussions et nos actions auprès du Conseil canadien du plein air (CCPA) qui représente, selon nous, l'organisme fédéral à prioriser comme partenaire multidisciplinaire au niveau fédéral. Très tôt dans le processus de consultation, nous avons échangé sur l'idée d'un tronc commun des compétences en encadrement d'activités de plein air et sur l'importance d'un arrimage pancanadien.

Lors de ces discussions et rencontres de travail, nous avons partagé notre idée commune de favoriser des échanges sur ce sujet par l'entremise de l'organisation d'une grande rencontre des acteurs du plein air qui pourrait prendre la forme d'états généraux ou d'un sommet sur le plein air (ces deux idées étaient déjà sur la table de travail de RQ et du CCPA avant nos premiers contacts).

L'idée de tenir des états généraux pour le Québec a été transmise à RQ par l'équipe de professeurs de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) lors de notre première rencontre de travail. Cette idée nous semble une excellente initiative et modalité afin de tenir des discussions entre les acteurs du plein air au Québec. Ces échanges entre collègues nous permettraient de porter des positions communes lors des discussions avec des collègues des autres provinces et états. La liste de retombées positives pour le milieu du plein air du Québec de la tenue d'un tel événement ne sera pas abordé spécifiquement dans le présent rapport, mais gagnerait à être étudiée pour la suite des choses : légitimité, représentativité, cohésion, partage et niveaux d'expertises, collaboration, etc.

Pour l'heure actuelle, nous tenons à souligner l'initiative et le leadership du CCPA dans l'organisation du premier Sommet canadien du plein air qui aura lieu du 29 septembre au 2 octobre 2020 à Gatineau. Notons que plusieurs organismes des milieux et des fédérations de plein air du Québec qui ont participé à la présente consultation sont présentement impliqués dans l'organisation et les travaux de cet événement et/ou participeront activement à l'évènement.

Dans le cadre de nos discussions avec le CCPA, nous avons donc convenu qu'il serait pertinent qu'un des trois points abordés du sommet soit orienté vers l'encadrement des activités de plein air. Nous sommes donc satisfaits de constater que le comité organisateur l'a officiellement intégré à la programmation. Ainsi, nous avons demandé au CCPA de devenir membre du groupe de travail qui se penche sur cette question afin d'inclure les réflexions et travaux réalisés au Québec sur la question. Nous croyons que cet événement est une occasion unique d'avancement pour un éventuel programme national d'encadrement en plein air (PNEPA) et pour sa reconnaissance au niveau canadien.



CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Cet état des lieux a été réalisé dans le but de faciliter la prise de décision et de donner une image claire de la situation quant à l'adhésion, aux besoins, aux opportunités, aux freins et aux problématiques liés à la création d'un éventuel programme national en encadrement et pratique sécuritaire du plein air. Selon nous, cet exercice a permis de fédérer les milieux et les fédérations de plein air du Québec par la consultation et la collaboration. Ce document représente donc une base de travail pour la suite des choses.

L'analyse de ce rassemblement d'expertises nous mène à conclure qu'un tel programme, de calibre international, devrait être mis sur pied afin d'être offert aux Québécoises et au Québécois.



De plus, nous croyons que cette réalisation doit se faire dans une perspective plus large qui nous permet de poursuivre la conception d'une vision collective du développement, de la pratique et de la promotion du plein air au Québec. Afin d'y arriver, nous recommandons que les actions suivantes soient posées:

1. **Avoir une réflexion interfédération en profondeur sur l'actualisation du modèle de fonctionnement des fédérations de plein air** (entre les fédérations, auprès des partenaires, gestion des opérations, etc.) et proposer un nouveau modèle ou des ajustements de fonctionnement qui répondent davantage aux demandes des milieux et aux besoins du grand public;
2. **Déterminer, ou, aller vers la création d'une structure nationale de coordination des programmes communs et transdisciplinaires en plein air** (promotion, formation, services, administration, etc.) tel un Réseau plein air Québec.
3. **Mettre sur pied, dans cette structure, un centre d'expertise ou un Institut national du plein air du Québec (INPAQ)** (à l'image de l'Institut national du sport du Québec (INSQ)) afin de piloter et coordonner, entre autres, un éventuel PNEPA et réorganiser les services de formations, d'informations, de recherches et d'expertises.

Concernant plus spécifiquement la conception et la mise sur pied d'un programme national en encadrement et en pratique sécuritaire du plein air, nous recommandons les actions suivantes :

1. **Nommer une personne à la coordination du programme pour assurer la suite des choses sans délai.** Cette personne pourrait relever temporairement du CDPPA de la TMVPA dans l'attente de la détermination de l'organisme porteur du programme à long terme. Elle aurait également comme fonction d'assurer un suivi et une représentation auprès des partenaires et collaborateurs du futur programme.
2. **Commencer l'analyse exhaustive des programmes existants des fédérations et des milieux du plein air** afin de valoriser les expertises en place et d'assurer leur pérennité. Cette analyse permettrait également de tirer les forces de chacun de ces programmes pour l'éventuel travail de mise en commun et d'arrimage.
3. **Analyser les programmes semblables existants dans le sport, dans d'autres provinces et à l'international** afin de sélectionner un modèle répondant aux besoins, aux opportunités, aux freins et aux problématiques potentielles présentés dans le présent document.

4. **Analyser plus en détail le besoin des bénéficiaires du programme** pour permettre une plus grande précision dans les modalités de fonctionnement et de déploiement du programme. Cette analyse permettrait, entre autres, d'identifier les acteurs et les organismes qui seraient mis à contribution, par leurs rôles et expertises, dans la mise en œuvre du programme afin d'assurer son succès.
5. **Réaliser un rapport démontrant les fruits de ce travail de recherche et d'analyse** afin de pouvoir commencer à identifier les tâches attendues et les compétences à développer par les encadrants d'activité de plein air.

Nous tenons également, à nouveau, de recommander la consultation des lettres des fédérations et des milieux du plein air en annexe afin d'y trouver d'autres recommandations. Il est de notre avis qu'elles contiennent également d'excellentes réflexions et pistes d'action pour organiser et structurer la suite des choses et la prise de décision.

Ainsi, nous croyons que l'ensemble des discussions, des échanges, des analyses et des recommandations nous permettent également de conclure aux grandes chances de succès d'un tel chantier, tant et aussi longtemps que les besoins, les opportunités, les freins et les potentielles problématiques soulevées dans le présent rapport soient pris en compte dans les processus de décision et les procédures de travail éventuellement mises en place.

En conclusion, nous aimerions saluer tout le travail réalisé par les professionnelles et professionnels de ces milieux et fédérations du plein air. Sans leur disponibilité, leur temps, leur expertise et leur dévouement, ce présent rapport n'aurait pas la profondeur et la qualité que nous croyons qu'il porte. Nous reconnaissons également tout l'apport des collègues du sport et des organismes canadiens du plein air qui ont contribué à la réflexion. Nous nous réjouissons également de leur ouverture affirmée de supporter et de participer à la réalisation éventuelle de ce programme d'envergure. Finalement, il serait essentiel de souligner le travail et le leadership de l'équipe des conseillères et conseillers plein air du MÉES. Nous vous remercions de votre confiance, de votre temps, de vos convictions et de votre appui précieux dans le cadre de la réalisation de ce long processus de consultation et d'analyse.

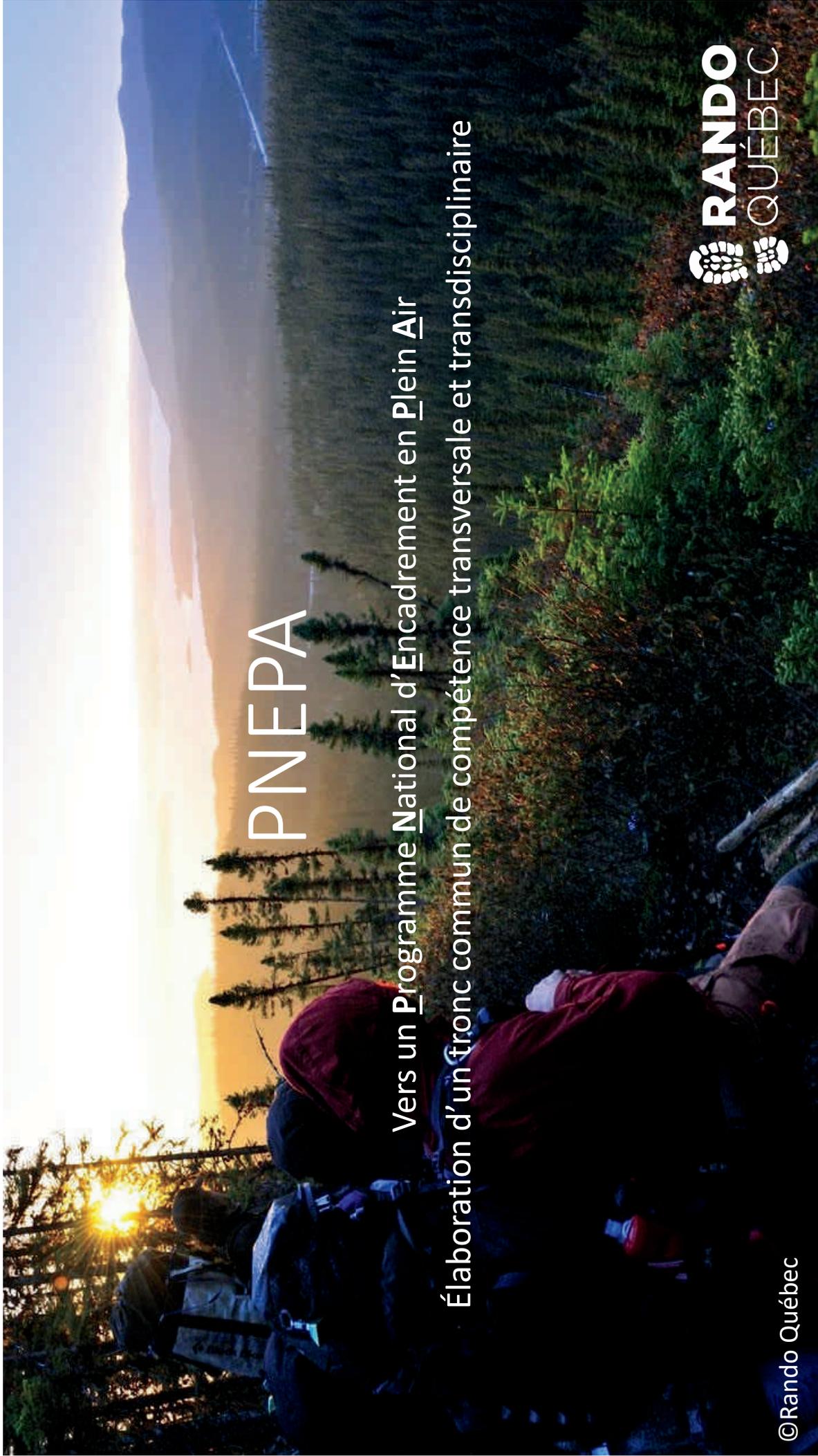






ANNEXE 1

BASE DE TRAVAIL DES MILIEUX



PNEPA

Vers un Programme National d'Encadrement en Plein Air
Élaboration d'un tronc commun de compétence transversale et transdisciplinaire

Rôles du comité

RQ est un ONL (Organisme national de loisir) reconnu par le Ministère de l'Éducation (MÉES) – Elle est à l'initiative du processus de consultation et concertation en cours sur l'état des lieux permettant l'évaluation de la pertinence d'un programme national d'encadrement en plein air. Le Ministère supporte financièrement cette initiative et s'attend à:

- La mise sur pied d'un processus de consultation des fédérations de plein air (intérêts, besoins, programmes existants)
- Une consultation auprès des différents milieux pour identifier : intérêts, besoins, défis, impacts, etc.
- L'établissement de premiers contacts avec les acteurs canadiens et internationaux (ouverture, intérêts, etc.)
- La rédaction d'un état des lieux à la suite de ces processus.



Le but de cette rencontre?

- Consulter les experts, les milieux et les fédérations de plein air dans le but de rédiger un état des lieux permettant d'évaluer si la mise sur pied d'un programme national en plein air serait ou non, un outil pertinent, utile et rassembleur.
- La base de réflexion qui vous est présentée ici est **proposée** à la suite d'un processus de consultation et de réflexion qui s'est déroulé sur une durée d'un an. Elle ne représente en aucun cas une proposition finale de programme **ni une cible à atteindre**. Elle a été mise sur pied dans le but de partir sur **une base minimale**, le processus de **consultation et de concertation essentiel** à la rédaction de l'état des lieux.

Ce qui est attendu de vous?

- Prendre connaissance de la base de réflexion (le présent document).
- Noter dans un document (Word) avec votre logo, tous les commentaires structurants pour les 4 points suivants:
 - L'intérêt pour votre organisme, milieu, fédération, etc.
 - Vos besoins en matière de formation à l'encadrement en plein air en lien avec la base de réflexion
 - Les freins ou caractéristiques de votre milieu qu'il faudrait considérer en lien avec la base de réflexion.
 - Toutes autres idées ou réflexions en lien avec le sujet que vous jugez pertinentes.
- Envoyer votre document (nbergeron@randoquebec.ca) avant le 15 mars.

Pourquoi un programme national pour le plein air?

- Répondre aux besoins des pratiquantes et pratiquants
 - Pratiquer le plein air en sécurité (seul, en famille, en groupe);
 - Répondre à un besoin de contact avec la nature;
 - Pratiquer des activités qui favorisent la santé;
 - Se divertir et socialiser.
- Répondre aux besoins des milieux de pratique et des organismes
 - Lignes directrices, compétences et objectifs communs ;
 - Outils didactiques et pédagogiques ;
 - Harmonisation des programmes des fédérations de plein air, etc.
- Favoriser une offre de formation accessible sur tout le territoire
- Favoriser le développement d'une culture du plein air forte;
- Favoriser le développement d'une éthique du plein air forte;

Pourquoi un programme national pour le plein air?

- Répondre aux besoins des intervenants en termes de cohérence et d'accessibilité des formations;
- Offrir des formations de qualité et accessibles aux pratiquantes et pratiquants désirant être initiés ou se spécialiser en plein air;
- Former des encadrantes et encadrants compétents et qualifiés pour assurer cette offre de formation partout au Québec;
- Valoriser les formations présentement offertes;
 - Institutionnelles (Éducation physique, Enseignement, AEC, DEC, BAC, etc.);
 - Milieux du loisir et du sport (PNCE, DAFA, etc.);
 - Associatifs (Fédérations, scouts, Camps, etc.).
- Établir des programmes passerelles avec le sport et le loisir (PNCE, DAFA);



Pourquoi un programme national pour le plein air?

- Établir des équivalences et des reconnaissances aux niveaux fédéral et international;
- Permettre des reconnaissances d'acquis professionnels;
- Favoriser la mobilité de la main-d'œuvre;
- Favoriser la professionnalisation et la reconnaissance du milieu du plein air par une reconnaissance des expertises entre les milieux de pratique;
- Permettre un cheminement continu en plein air et éviter les redites et répétitions entre les programmes et les milieux de pratique;
- Valoriser et reconnaître l'expertise des professionnelles et professionnels ainsi que des organismes reconnus par le programme.

Une base de réflexion?

Un outil de référence fédérateur qui valorise les formations existantes et favorise la **pratique**, l'**encadrement** et l'**enseignement** d'activités de plein air selon les meilleurs standards dans tout le Québec.



Tronc commun (incluant les activités non fédérées)

piloté par :

Un regroupement des fédérations de plein air, un institut du plein air du Québec?

Pratiques autonomes

Encadrement

Enseignement

Les contenus disciplinaires: Nos fédérations de plein air

Canot et
Kayak

Rando et
raquette

Escalade,
ski de
montagne
et via
ferrata

Vélo

Cheval

Voile

Spéleo

Eaux-Vives

Ski de fond

Kite

Plongée

Les contenus spécifiques : Nos milieux qualifiés

Institutions d'enseignement, organismes reconnus, camps, scouts, milieux scolaires, URLS, municipalités, etc.



Pratiques autonomes

Base de réflexion PNEPA

1. Approche par niveaux de progression (1,2,3,4, etc.)
2. Établissement des prérequis et préalables pour l'encadrement
3. Conception des outils d'évaluation
4. Valorisation de l'expérience et de la pratique
5. Les lignes directrices, plans-cadres et outils didactiques et pédagogiques sont construits pour le TC et les spécialisations et rendus disponibles pour les milieux afin d'être adaptés à leurs réalités et besoins
6. Équivalence (cours d'éducation physique, scoutisme, etc.)

Tronc commun (TC) et activités non fédérées

- Gestion des risques
- Orientation
- Sans Trace
- Camping
- Cuisine en plein air
- Météo
- Loi et responsabilités

Initiation et spécialisation (exemple rando)

- Rando pour tous
- Longue randonnée
- Marche pèlerine
- Raquette
- Haute altitude
- Expédition
- Expédition hivernale
- Thèmes du TC en spécialisation

Contextes spécifiques

- Récréatif
- Sport
- Activité physique
- Touristique



Encadrement

Base de réflexion PNEPA

1. Approche par niveaux de progression (1,2,3,4, etc.)
2. Établissement des prérequis et préalables pour la progression
3. Conception des outils d'évaluation
4. Valorisation de l'expérience et de la pratique
5. Les lignes directrices, plans-cadres et outils didactiques et pédagogiques sont construits pour le TC et les spécialisations et rendus disponibles pour les milieux afin d'être adaptés à leurs réalités et besoins
6. Programme passerelle (PNCE, DAFA, etc) et équivalences (institutions d'enseignement).

Tronc commun (TC) et activités non fédérées

- Loi et règlements
- Planification de sortie
- Gestion des risques et plan des mesures d'urgence
- Encadrement des participants en contexte de plein air
- Enseignement / animation et interprétation

Initiation et spécialisation (exemple rando)

- IDEM TC en contexte de randonnée pédestre
- Choix d'itinéraire
- Lecture du terrain
- Matériel de rando
- Enseignement de techniques spécifiques
- Hors sentier
- Haute altitude
- Etc.

Milieux spécifiques

- Camp de jour
- Camp de vacances
- Scolaire
- Petite enfance
- Scouts
- Enseignement
- Tourisme
- Loisir
- Famille, etc.



Enseignement

Base de réflexion PNEPA

1. Approche par niveaux de progression (1,2, etc.)
2. Établissement des prérequis et préalables pour la progression
3. Conception des outils d'évaluation
4. Valorisation de l'expérience et de la pratique
5. Les lignes directrices, plans-cadres et outils didactiques et pédagogiques sont construits pour le TC et les spécialisations et rendus disponibles pour les milieux afin d'être adaptés à leurs réalités et besoins
6. Deux niveaux de formateurs (pour former les encadrants, pour former les formatrices et formateurs)

Tronc commun (TC) et activités non fédérées

- Planification d'une situation d'apprentissage
- Utilisation de méthode d'enseignement
- Évaluation des apprentissages
- Gestion d'un groupe en situation d'apprentissage
- Loi, règlements et éthique, etc.

Initiation et spécialisation (exemple rando)

- Présentation des plan cadre
- Observation
- Mentorat et supervision
- Fonctionnement des évaluations spécifiques
- Tâches administratives
- Etc.

Milieux spécifiques

- Institution d'enseignement
- Scolaire
- Formatrices et formateurs professionnel (les)
- Organismes de formation reconnues

Quelques réflexions...

...qui trouveront réponse en cours de route si le projet va de l'avant.

Les pages qui suivent sont le fruit d'une présentation des experts du MÉES qui ont participé à la conception et à l'administration du PNCE (sport)

D'autres points vous viennent en tête?

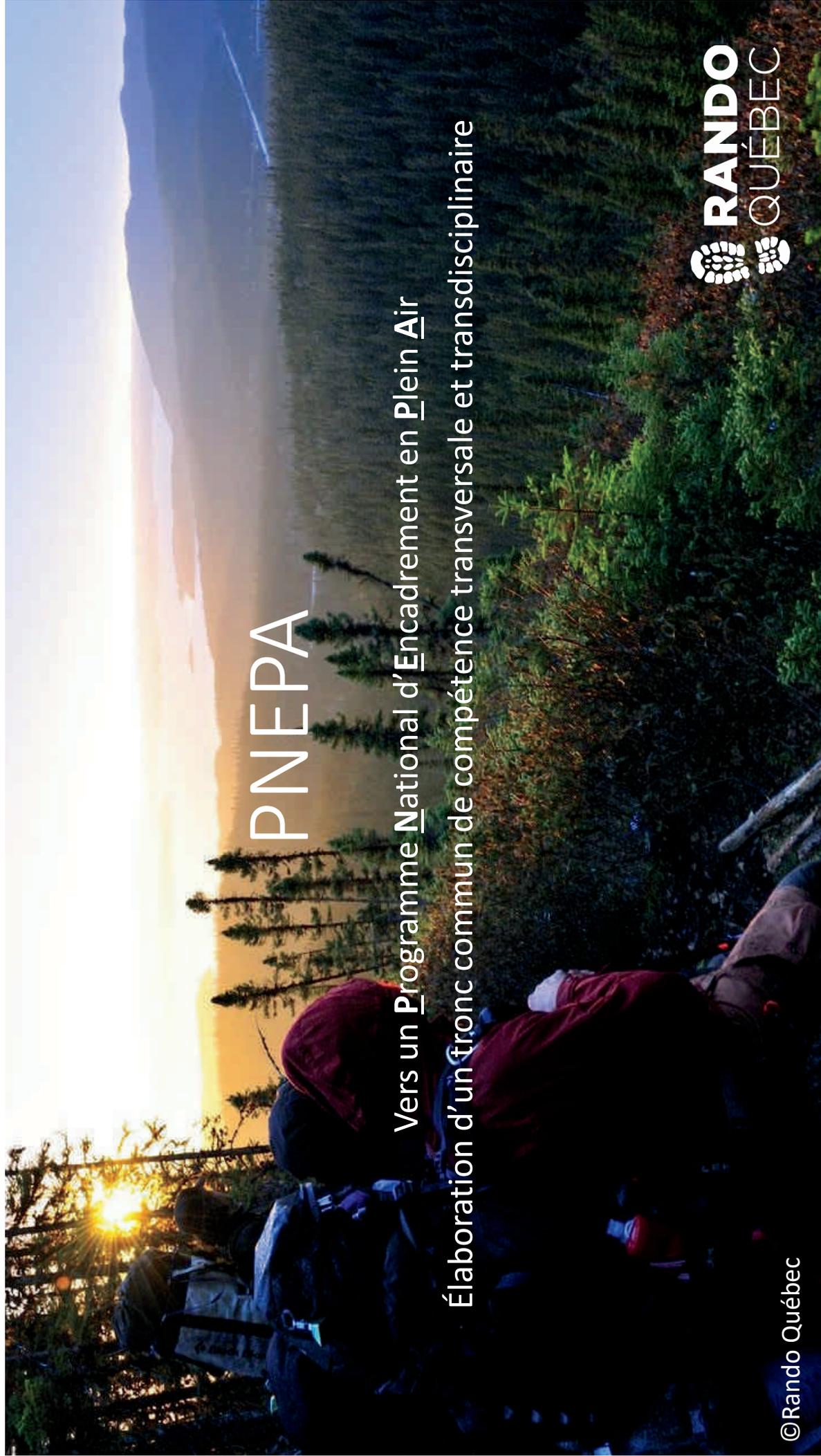






ANNEXE 2

BASE DE TRAVAIL DES FÉDÉRATIONS



PNEPA

Vers un Programme National d'Encadrement en Plein Air

Élaboration d'un tronc commun de compétence transversale et transdisciplinaire

Rôle de Rando Québec

RQ est à l'initiative du processus de consultation et concertation en cours sur l'état des lieux permettant l'évaluation de la pertinence d'un programme national d'encadrement en plein air. Le Ministère supporte financièrement cette initiative et s'attend à :

- La mise sur pied d'un processus de consultation des fédérations de plein air (intérêts, besoins, programmes existants)
- Une consultation auprès des différents milieux pour identifier : intérêts, besoins, défis, impacts, etc.
- L'établissement de premiers contacts avec les acteurs canadiens et internationaux (ouverture, intérêts, etc.)
- La rédaction d'un état des lieux à la suite de ces processus.



Le but de cette rencontre inter-fédérations?

- Consulter **les fédérations de plein air** dans le but de **rédiger un état des lieux** permettant d'évaluer si la mise sur pied d'un **programme national d'encadrement en plein air** serait ou non, un outil pertinent, utile et rassembleur.
- La **base de réflexion** qui vous est présentée ici, est **proposée** à la suite d'un **processus de consultation et de réflexion** qui s'est déroulé sur une durée **d'un an**. Elle ne représente en aucun cas une proposition finale de programme **ni une cible à atteindre**. Elle a été mise sur pied dans le but de partir sur **une base minimale**, le processus de **consultation et de concertation essentiel** à la rédaction de l'état des lieux.

Ce qui est attendu de vous pour notre rencontre?

- Prendre connaissance de la base de réflexion (le présent document).
- Préparer les questions et positions de votre organismes à l'égard de cette base de réflexion
- Préparer une courte présentation de votre programme de formation (synthèse de 5 minutes qui résume: structure, à qui il s'adresse, contexte, niveaux, etc.)
- Présentation de la base de réflexion (le présent document), discussions et questions.

Ordre du jour prévu durée (3h à 4h en PM – date à confirmer par Doodle.

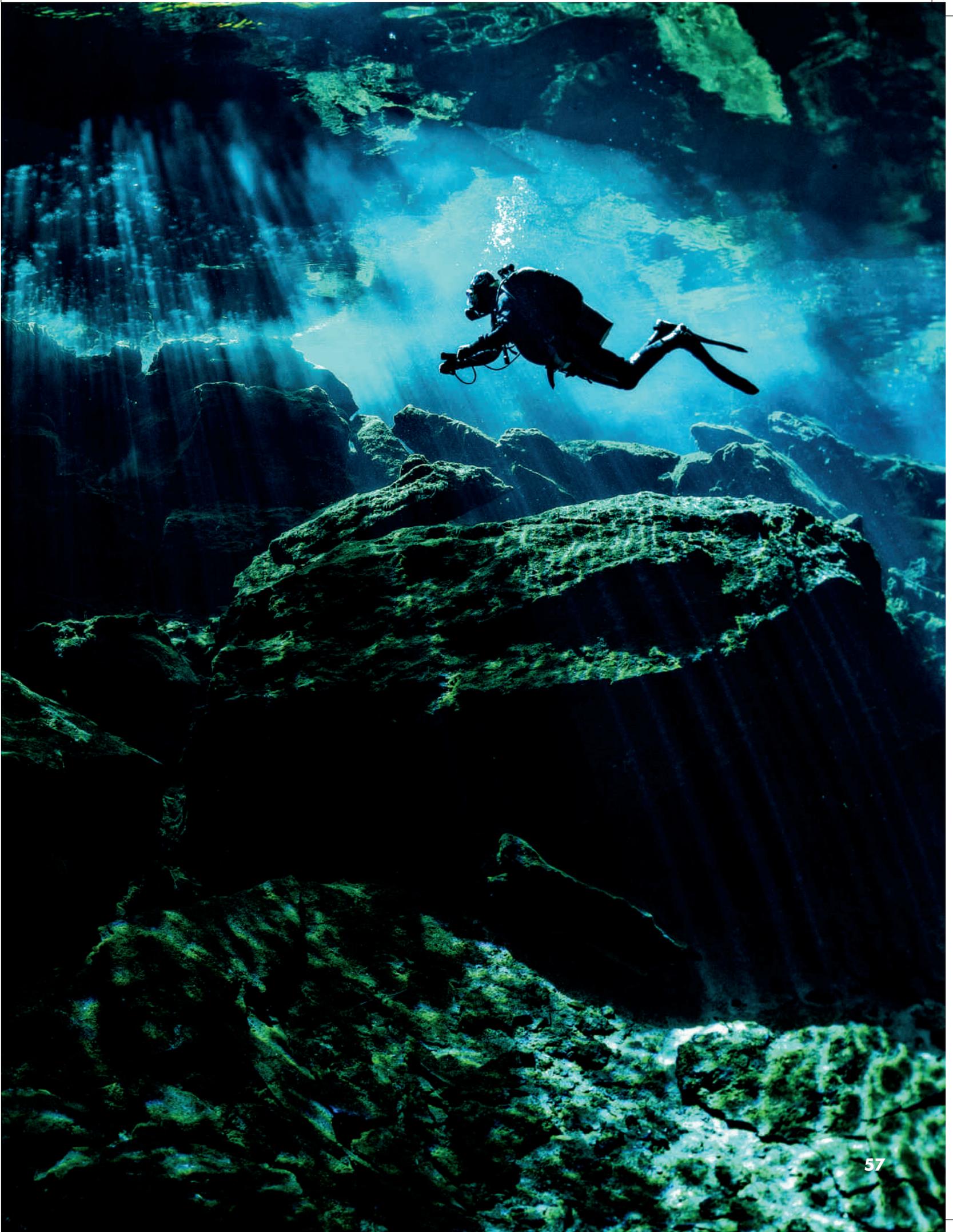
- Ouverture et salutations
- Présentation synthèse des programmes de formations des fédérations de plein air. (prise de conscience de l'état actuel des programmes existants)
- Présentation de la base de réflexion, discussions et questions
- Tour de table:
 - Intérêt de votre fédérations
 - Besoins et opportunités identifiés par votre fédérations
 - Freins et limites identifiés par votre fédérations (éléments à prendre en compte pour que le programme ne nuise pas).
 - Réflexions ou questions restantes
- Information sur la suite des choses (récupération des documents écrits de l'état des lieux de chaque fédération, rédaction de l'état des lieux, dépôt au MĒES et retour vers les fédérations et les milieux, etc.)

Ce qui est attendu de vous à la suite de notre rencontre?

- Noter dans un document (Word) avec votre logo officiel, tous les commentaires structurants pour les 4 points suivants:
 - L'intérêt pour votre fédération de participer à l'élaboration et l'implantation d'un tel programme.
 - Vos besoins en matière de formation à l'encadrement en plein air en lien avec la base de réflexion
 - Les freins ou caractéristiques de votre milieu qu'il faudrait considérer en lien avec la base de réflexion.
 - Toutes autres idées ou réflexions en lien avec le sujet que vous jugez pertinentes.
- Envoyer votre document (nbergeron@randoquebec.ca) avant le 22 mars.

Les diapositives suivantes

- Dans le but d'alléger le nombre de pages en annexe de ce rapport final, les diapositives qui suivent ont été retirées, car elles sont les mêmes que celles utilisées dans la base de travail des milieux.







ANNEXE 3

LETTRES DES MILIEUX



Association des
camps du Québec

État de situation des camps en regard du PNEPA

Par Tanya Desrochers, Coordonnatrice aux programmes ACQ

L'Association des camps du Québec regroupe plus de 300 membres composés de camps de vacances, camps familiaux et camps de jour, dont plusieurs municipaux. L'ACQ est le seul organisme reconnu par le MEES pour son secteur d'activité.

L'Association des camps du Québec voit une opportunité pour les camps avec le PNEPA, notamment au niveau du contenu et des outils de référence complémentaires pouvant servir un camp. Le PNEPA devra être en synergie avec le nouveau programme de certification (label de qualité) qui sera implanté en 2020 et qui se veut un outil de gestion des risques afin de répondre aux besoins, attentes et exigences de la clientèle et du marché actuel.

Parmi les points forts à soulever avec l'arrivée d'une telle formation, notons :

- Le développement des compétences :
 - o Individuelles (l'animateur, l'animatrice);
 - o Actualisation du contenu de formation dans les camps (par du contenu validé et reconnu (référence) – il faut aider les camps à adopter les meilleures pratiques et à trouver un équilibre entre leur culture propre (traditions et couleurs du camp) vs une culture d'éducation au plein air à développer en fonction des pratiques actuelles reconnues;
 - o Harmonisation des pratiques entre les camps (par des plans cadre) – les camps seront gagnants d'appliquer des principes d'encadrement directeurs. Les camps ne sont pas limités à l'usage d'un contenu spécifique mais bien par le nombre d'heures de formation à transmettre) – voir normes ACQ.

Parmi les freins identifiés face à l'arrivée du PNEPA, notons :

- Le niveau et les exigences requises par un tel programme – les camps sont des initiateurs et non des formateurs d'experts, il faut donc qu'il y ait un niveau de formation d'entrée, de base, qui se donne dans des temps réalistes (durée) et adaptées à leurs réalités;
- Disponibilité des formations – les camps organisent tous leurs formations au même moment dans l'année et ce dans toutes les régions du Québec. Il faut donc que le PNEPA puisse être disponible en ligne ou que

l'on mette des ressources suffisantes en place pour répondre au besoin/demande ou encore que l'on puisse former des agents de diffusion des contenus à même chacune des organisations;

- L'accessibilité en termes de coûts – le nombre de animateurs à former est grand et il y a une forte rotation du personnel d'année en année, il faut donc que le coût soit bas pour que les camps intègrent la formation pour tous annuellement.

Il y a certainement des gains à faire en matière de professionnalisation du milieu :

- Cela permettrait de :
 - o valoriser davantage la formation et l'expérience en camp;
 - o favoriser la rétention de personnel par le sentiment de compétence (de reconnaître la valeur de cette expérience).

Quant au DAFA ou au PAM qui sont toutes deux des formations dans notre milieu :

- Ces programmes ne sont pas obligatoires mais reconnus dans les heures de formation exigées par les normes de certification.

De quoi tenir compte en regard de l'arrimage aux attentes et aux contextes de diversification des camps (types de programmes offerts, clientèles variées) :

- Le PNEPA s'adressera surtout aux camps de vacances (régulier et spécialisés – même adapté aux personnes ayant des besoins particuliers, etc.);
- Peu de camps de jour sont en contexte de plein air (privé, OBNL, municipal et spécialisé). Seulement certains camps de jour pourraient être intéressés en fonction de leur programmation et du milieu de réalisation (ex. CJ sur site de Camp de vacances ou CJ en milieu naturel (mont Saint-Hilaire) ou CJ ruraux ou CJ qui offrent une spécialisation plein air);
- Il s'applique également aux camps qui font de la classe nature (60), c'est une structure similaire aux camps de vacances mais en courts séjours avec la clientèle scolaire.
- Plusieurs camps font de l'accueil de groupe et d'autres sont des camps familiaux où il y a beaucoup de pratique semi-structurée ou même libre. Milieux propices à des cliniques d'initiation).

Quant à la diffusion d'un tel programme, selon l'ACQ, seul un membre reconnu et/ou affilié à un ONL reconnu détient la possibilité de diffuser et de donner le PNEPA (comme le DAFA) et ceci, pour éviter que ça devienne un outil individuel de revenu ou que quelqu'un s'en empare et fasse son profit.

6 mars 2019

Le cégep de Saint-Laurent est reconnu par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur comme institut de formation émettrice d'attestation d'étude collégial de Guide en tourisme d'aventure. Nous formons des guides d'aventures, qui sont donc des encadrants de plein air, depuis plus de 15 ans.

Les commentaires qui suivent sont issus de mes réflexions et ils ne reflètent pas la position du Cégep de Saint-Laurent.

L'intérêt pour votre organisme, milieu, fédération, etc.

De mon point de vue, l'organisation du milieu du plein air est nécessaire si nous souhaitons développer chez les pratiquants des compétences qui leurs permettront de vivre des expériences de plein air positive.

Pour permettre aux pratiquants de bien se développer il est nécessaire d'avoir des encadrants compétents et d'expérience pour transmettre ces compétences.

Puisque le cégep de Saint-Laurent offre le plus haut niveau de formation possible pour un encadrant, soit le niveau de guide professionnel, je crois que notre intérêt est de l'ordre de former des experts qui pourront agir comme « mentor » pour des encadrants de premier niveau.

Je vois ici une opportunité pour les guides formés de partager leur savoir, savoir-faire et savoir-être avec des « initiateurs ». Une possibilité d'emploi de plus pour nos étudiants.

Vos besoins en matière de formation à l'encadrement en plein air en lien avec la base de réflexion.

Pour nous, le besoin n'est pas tant en matière de formation qu'en reconnaissance de celle-ci. La structuration et l'organisation des normes permettra de bien définir les rôles de chacun en matière d'encadrement et laissera peu de place à l'improvisation puisque les limites des champs de pratiques des encadrants seront clairement définies.

Les freins ou caractéristiques de votre milieu qu'il faudrait considérer en lien avec la base de réflexion.

Je ne vois pas de freins pour notre milieu spécifique, mais il doit être clair pour les différents organismes, pourvoyeurs, producteurs en tourisme d'aventure, écoles, autres associations, qu'un encadrant n'est pas nécessairement un guide, mais qu'un guide est nécessairement un encadrant. L'importance ici de faire la distinction entre une fonction et une profession doit être claire pour tous.

Toutes autres idées ou réflexions en lien avec le sujet que vous jugez pertinentes

Je suis d'avis qu'une collaboration des différents intervenants en plein air est nécessaire afin de permettre à cette initiative de se développer. Une structure externe, indépendante des fédérations de plein air serait envisageable afin de s'assurer d'une neutralité et d'une transparence dans la démarche. Les éléments du tronc commun doivent faire partie d'une plus grande discussion afin que tous les intervenants les reconnaissent, permettant ainsi les bases pour des formations consolidées pour les pratiquants et pour les encadrants.

Renée-Claude Bastien

Guide professionnelle de tourisme d'aventure

Membre de l'Association Canadienne des Guides de Montagnes

Coordonnatrice et enseignante AEC Guide en tourisme d'aventure



L'Association des professionnels

Laval, 28 février 2019

Monsieur Nicholas Bergeron,

Objet : Vers un programme National d'Encadrement en Plein Air, élaboration d'un tronc commun de compétence transversale et transdisciplinaire.

Bonjour Monsieur Bergeron,

Depuis plus de 25 ans que le tourisme d'aventure se professionnalise et se structure. En 2019, l'accréditation de plus de 135 entreprises en tourisme d'aventure à l'association des professionnels, Aventure Écotourisme Québec, le confirme. C'est plus de 58% des entreprises qualifiables de notre secteur qui offrent une expérience de qualité et sécuritaire auprès des clientèles. Les prestations professionnelles des guides et experts en tourisme d'aventure font partie de cette expérience inoubliable.

Toutefois, dans certaines disciplines non fédérées, les guides n'ont pas de formations ou brevets reconnus et adaptés à l'encadrement des différentes clientèles. Les entreprises se dotent de formations maison qui sont souvent à géométrie variable en termes de qualité.

À savoir que votre projet de Programme National d'Encadrement en Plein Air est orienté sur une formation et des normes qui définissent le professionnalisme et la qualité de l'encadrement en activité de plein air, nous sommes d'avis qu'il contribuera à l'amélioration des compétences des guides en tourisme d'aventure du Québec. Celui-ci permettrait d'offrir un tronc commun d'encadrants en plein air qui pourrait combler le vide de formation pour les guides qui ne sont pas passés par les institutions d'enseignement spécialisées en tourisme d'aventure. Nous n'avons qu'à citer un des pionniers du guidage au Québec pour reconnaître ce magnifique projet : « *Dans un marché en train de se structurer, le programme accorderait un statut de métier à part entière à la fonction de guide de tourisme d'aventure. Faire partie des guides reconnus professionnellement nous positionne comme une référence dans le milieu en confirmant notre niveau d'expertise. Enfin!* » de conclure Jean-François Thuot, Guide de tourisme d'aventure et évaluateur de l'industrie.

NOS INTÉRÊTS ET PROPOSITIONS EN MATIÈRE DE MISE EN PLACE DU PROGRAMME NATIONAL D'ENCADREMENT EN PLEIN AIR

- **Différence entre les professionnels et les pratiquants** – ce programme permettrait d'ajouter une composante essentielle au travail des guides ou accompagnateur en tourisme d'aventure en améliorant la compétence d'encadrement sécuritaire de gens en activité de plein air. Cet ajout aux brevets de pratiquants serait une action concrète à la professionnalisation de notre secteur.
- **Programme conçu pour le secteur du plein air** – Il serait important que ce programme national s'inspire des travaux actuels des institutions d'enseignement spécialisé pour les guides en tourisme d'aventure ainsi que du programme canadien de la reconnaissance professionnelle.

- La *Reconnaissance professionnelle pour le guide de tourisme d'aventure* (guide Émérite, CQRHT).
 - Plusieurs *formations académiques de guide en tourisme d'aventure* (UQAC, Cégep Saint-Laurent, Collège Mérici, Cegep Gaspésie et des Îles, etc.), etc.
- **Évaluation et reconnaissance de la maîtrise des compétences et des acquis** des guides de tourisme d'aventure liées à leur fonction de travail. À notre avis, nous devons mettre en place des processus de reconnaissance des acquis pour les guides qui travaillent dans le secteur depuis un certain nombre d'années. Ce qui aurait comme avantages de :
 - Permettre de demeurer sur le marché du travail tout en faisant la démarche pour acquérir un brevet reconnu.
 - Éviter de réapprendre ce qui est déjà connu.
 - Permettre de faire le point sur ses compétences dans un programme précis.
 - Donner la possibilité d'améliorer son employabilité.
 - **Accessibilité au Programme** – Par expérience, l'accessibilité aux formations et aux brevets doit être prioritaire afin de s'assurer que les travailleurs de notre secteur puissent avoir accès à ce programme à des coûts raisonnables, des lieux de formation partout sur le territoire et que les critères d'évaluation soit réalistes afin d'obtenir ce brevet.

En conclusion, nous croyons que la grande majorité des guides de tourisme d'aventure maîtrisent les connaissances, les habiletés techniques et les attitudes indiquées dans les normes élaborées par l'industrie touristique canadienne. Cependant, aucune standardisation des compétences transversales n'est en place au Québec et nous croyons que l'élaboration de ce programme apporterait une reconnaissance et une amélioration du professionnalisme de notre secteur. Ainsi, nous souhaitons pouvoir contribuer aux travaux d'élaboration de ce programme et nous assurer qu'il répondra aux réalités terrain de nos entreprises.

Pour toutes questions sur les connaissances de notre industrie, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.



Pierre Gaudreault
Directeur général

Trois-Rivières, 26 mars 2019



Monsieur Nicholas Bergeron

Objet : Vers un Programme National d'Encadrement en Plein Air, élaboration d'un tronc commun de compétence transversale et transdisciplinaire

Bonjour Monsieur Bergeron,

Depuis plus de 40 ans, l'Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées (AQLPH) a pour mission de promouvoir et développer l'accessibilité à un loisir pour les personnes handicapées.

Cette promotion se décline en quatre axes majeurs, soit l'accessibilité à un loisir de qualité, c'est-à-dire un loisir éducatif, sécuritaire, valorisant et de détente, la participation et la libre expression de la personne face à son loisir, l'accès à tous les champs d'application du loisir et la participation sociale des personnes handicapées dans le développement de l'Association et dans l'accessibilité au loisir.

L'accessibilité à une expérience de plein air inclusive présente de nombreux défis pour les personnes handicapées, tout comme pour les promoteurs de services de plein air. La connaissance des besoins et attentes des personnes handicapées, l'utilisation de l'équipement adapté, la sécurité des participants et les stratégies de déplacement sont différents facteurs qui doivent être connus pour développer une offre de qualité. Afin d'accroître l'accessibilité de l'offre d'activités en plein air, la formation reste un des moyens à privilégier.

Parmi les points forts à soulever avec l'arrivée de ce programme, notons :

- **Mise en place d'une structure de formation :** La mise en place d'une telle structure permettrait de rassembler les intervenants en plein air provenant de différents horizons afin d'échanger les besoins et les attentes diversifiés de chacun des milieux. Il s'agit d'une structure novatrice pour mieux soutenir l'accès au plein air, notamment pour les personnes handicapées qui en seront gagnantes. L'ensemble des intervenants seront en mesure de partager une compréhension commune des attentes et des besoins du milieu.

- **Contribution au programme** : Grâce à son expertise en matière d'accessibilité aux activités de plein air, l'AQLPH estime qu'il s'agit d'une belle occasion pour jumeler nos expertises et contribuer à ce programme. En ce sens, une formation *Pour un plein inclusif et sécuritaire* fut développée pour les intervenants qui accompagnent les personnes handicapées en plein air. De plus, l'AQLPH se spécialise sur les notions d'accompagnement et de sensibilisation qui seront bénéfiques dans l'élaboration d'un tel programme.
- **Notion d'accessibilité et promotion du plein air accessible** : Dans l'élaboration du PNEPA, il sera pertinent de prendre en compte la notion d'accessibilité au plein air, afin de former des intervenants qui sauront accompagner adéquatement les personnes présentant des besoins particuliers. Il s'agirait de promouvoir la pratique de plein air accessible pour tous et développer une culture d'éducation du plein air pour toutes les clientèles.
- **Uniformiser les pratiques sur l'ensemble de la province** : En s'assurant que les divers intervenants possèdent une base satisfaisante quant à l'accompagnement de groupes variés dans divers contextes de plein air.
- **Possibilité d'approfondir nos méthodes d'enseignement et les harmoniser dans le réseau** : Les méthodes d'encadrement utilisées dans la formation PNEPA permettraient à l'AQLPH de développer davantage ses mécanismes d'évaluation et d'encadrement.

Nos besoins en matière de formation à l'encadrement en plein air en lien avec la base de réflexion, notons :

- **Ateliers pratiques et théoriques avec la clientèle** : Par expérience, nous sommes en mesure de constater que les éléments de contenu des formations sont assimilés davantage lorsqu'ils sont abordés avec des exemples concrets et conséquents au milieu. Lors de nos formations, nous effectuons des simulations de handicap afin que les participants puissent concrètement mettre en action les notions théoriques apprises. L'importance de faire une rétroaction sur les notions acquises et appliquées lors d'ateliers nous permet de mieux encadrer et évaluer la maîtrise des acquis.
- **Contenu de la formation** : Que la formation soit modulable en fonction des milieux et des différentes interventions qui y sont effectuées. Que le milieu qui souhaite avoir une formation puisse être en mesure de choisir le volet qui s'applique en fonction de sa clientèle et de son handicap.

Parmi les freins ou caractéristiques de notre milieu à considérer, notons :

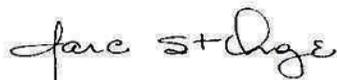
- **Les prérequis** : Nous estimons qu'il est primordial de maîtriser la connaissance de la clientèle et ses caractéristiques afin de bien encadrer la pratique de plein air. Une période de sensibilisation serait intéressante à offrir en début de formation afin de développer la polyvalence de l'intervenant et son esprit d'analyse.
- **L'implication de l'AQLPH dans le processus** : Afin de synthétiser les éléments de contenu à intégrer dans une période de sensibilisation aux différents handicaps, il serait intéressant de pouvoir contribuer au processus d'élaboration de ce contenu et de pouvoir jumeler nos expertises. La notion d'accompagnement en plein air comporte également des notions de sécurité auxquelles nous serions en mesure de contribuer. La formation

Pour un plein air inclusif et sécuritaire élaborée conjointement par l'AQLPH et le département d'Ergothérapie de l'Université du Québec à Trois-Rivières pourrait s'insérer dans le contenu afin de bien synthétiser l'information à transmettre.

- **L'accessibilité aux formations** : En termes de coûts et de lieux, l'accessibilité doit être prioritaire afin de s'assurer que tous les intervenants en plein air puissent avoir accès à ces formations.

En conclusion, nous estimons qu'un programme comme le PNEPA puisse favoriser le plein air accessible pour les personnes handicapées. Nous souhaitons pouvoir contribuer à l'élaboration de ce programme afin de partager nos connaissances et notre expertise en matière d'accompagnement et de sensibilisation dans divers contextes de loisir, dont le plein air.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec nous.



Marc St-Onge
Directeur général, Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées





Montréal, le 25 mars 2019

Objet : Appui de l'Association des Scouts du Canada à la création d'un Programme National d'Encadrement en Plein Air (PNEPA)

Madame, Monsieur,

De sa création, il y a plus de 110 ans, à nos jours, le mouvement scout fait des activités de plein air le cadre idéal d'exercice de sa mission éducative auprès des jeunes.

Le contact avec la nature favorise le développement intégral (physique, intellectuel, émotionnel, social et spirituel ainsi que le caractère des jeunes), permet la transmission des valeurs humanistes et universelles de respect, d'engagement et de solidarité chères au scoutisme.

La méthode scoute, système d'auto-éducation progressive, s'appuie sur huit éléments essentiels dont le partenariat éducatif entre le jeune et l'animateur. Cette relation similaire au mentorat, est au centre de la proposition éducative.

Par conséquent, la formation des animateurs et notamment dans ce qu'elle a trait au volet plein air est essentielle au succès de la mission.

L'Association des Scouts du Canada (ASC) est favorable et appuie le projet de création d'un PNEPA porté par **Rando Québec** en la personne de **M. Nicholas Bergeron**.

Ainsi l'ASC pense que le PNEPA permettrait de :

- Développer des compétences transférables dans un contexte d'éducation non formelle qui mise sur l'expérientiel;
- Actualiser le contenu de nos formations permettant une pratique plein air de qualité et uniformisée;
- Créer un réseau de formateurs et d'accompagnateurs.

Afin que le PNEPA soit un succès, l'ASC pense qu'il est nécessaire que celui-ci comprenne :

- Une harmonisation, voire une intégration de contenu avec nos programmes de formation existants;
- Une reconnaissance de notre programme de plein air hivernal comme une composante disciplinaire du PNEPA;

scoutsducanada.ca  

- Une contribution au contenu du tronc commun;
- Un financement adéquat pour la gestion quotidienne du programme et un maintien des coûts accessibles aux animateurs et formateurs bénévoles.

L'ASC se tient à la disposition des porteurs du projet pour toute précision ou consultation en lien avec son expertise plein air et la mise en place du PNEPA.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos respectueuses salutations.



Dominique Maître
Directeur du développement financier
et des partenariats
Association des Scouts du Canada



Claude Corbeil
Directeur du programme des jeunes et de la
méthode scout
Association des Scouts du Canada



État de situation de l'Association des Scouts du Canada en regard du PNEPA

Claude Corbeil, directeur du Programme des jeunes, ASC

L'Association des Scouts du Canada (ASC) est un organisme à but non lucratif dont la mission est de promouvoir et de soutenir le développement intégral des jeunes canadiens francophones afin qu'ils atteignent leur plein potentiel comme individus, comme membres de leurs communautés et comme citoyens qui jouent un rôle actif dans la société. En proposant le scoutisme, l'Association offre un système d'éducation non formelle progressif où le plein air y joue un rôle essentiel et déterminant.

L'Association des Scouts du Canada voit, dans la venue éventuelle d'un PNEPA, une opportunité d'améliorer la qualité de l'expérience plein air, et par conséquent, la valeur de notre proposition éducative.

Notre offre actuelle

L'Association offre déjà à ses adultes animateurs des formations plein air ou complémentaires à la pratique du plein air. Ces formations se donnent par modules. Ils sont :

- Camping d'été
- Activités d'hiver
- Camping d'hiver
- Sécurité, prévention et gestion des risques
- Pédagogie des techniques
- Camps et sorties

De plus, nous sommes à mettre sur pied un programme de reconnaissances des compétences en plein air acquises chez les jeunes. Plusieurs groupes pilotes l'ont expérimenté au cours de l'année 2018.

Attentes suscitées par l'arrivée d'un tel programme :

- Le développement de compétences transférables dans un contexte d'éducation non formelle qui mise sur l'expérientiel.
- L'actualisation du contenu de nos formations permettant une pratique plein air de qualité et uniformisée.
- La création d'un réseau de formateurs et d'accompagnateurs



Parmi les freins ou craintes identifiés face à l'arrivée éventuelle d'un PNEPA, notons :

- Les disponibilités limitées des bénévoles et l'ajout potentiel de contraintes ou de procédures rigides pesant sur les bénévoles
- Disponibilité des formations – nous avons des groupes dans tous les coins du Québec. Pour se donner un maximum de chances, une structure du même type que pour les formations DAFA (maitre-cadre) serait souhaitable. (Au moins pour la livraison du tronc commun).
- La nécessité d'obtenir un financement adéquat pour maintenir le coût des formations accessibles à nos bénévoles.

Ce que nous aimerions voir dans le PNEPA

- Une harmonisation, voire une intégration de contenu avec nos programmes de formation existants
- Faire reconnaître notre programme de Plein air hivernal comme une composante disciplinaire du PNEPA.
- Contribuer au contenu du Tronc commun



Montréal, le 23 mars 2019

Rando Québec
Nicholas Bergeron
Coordonnateur du programme de formation et d'accréditation

Bonjour,

Nous voulons d'abord vous remercier pour votre invitation à participer à cette étape de consultation du projet vers un Programme national d'encadrement en plein air (PNEPA). D'emblée le CQL porte un grand intérêt à cette démarche pour plusieurs raisons dont la concordance avec la mission de l'organisme, le rôle confié au CQL pour le soutien au développement et à la gestion du Programme DAFA en partenariat avec sept organisations nationales de loisir, le patrimoine documentaire disponible sur de nombreux projets concertés en plein air, et d'autres motivations qui mériteraient d'être davantage développées ce que nous pourrions évidemment faire avec plaisir à une autre occasion.

Impact du projet

Globalement, le projet a le potentiel d'avoir des impacts positifs à plusieurs niveaux pour développer une pratique autonome, responsable et sécuritaire ainsi qu'un encadrement de qualité. Il pourra notamment pour contribuer à améliorer l'accessibilité à la pratique d'activité de plein air de qualité et sécuritaire, à la structuration de l'offre de formation disponible dans l'ensemble des régions en complémentarité avec celles existantes, à accroître la notoriété des organismes nationaux de loisir de plein air comme référence dans leur domaine.

Besoins en matière de formation et caractéristiques du milieu

Dans la perspective de développer une pratique autonome, responsable et sécuritaire en plein air, il appert que le contexte du participant doit être pris en compte. Ce contexte est celui d'un participant en situation de loisir et qui a librement choisi de pratiquer une activité à cette fin donc pour se détendre, se divertir, vivre une expérience ou pour apprendre et se développer. Bien que le développement du PNEPA tiendra compte d'autres contextes, nous prioriserons celui du loisir pour identifier les besoins en matière de formation.

Du point de vue du participant en contexte de loisir, la pratique d'une activité de plein air pourra se dérouler en pratique libre ou organisée, sur une base individuelle ou collective dans un environnement extérieur, naturel plus ou moins proche de son domicile en milieu naturel, rural ou urbain.

Dans la perspective d'une structuration d'un programme d'encadrement qui intègre un cheminement allant d'un niveau sensibilisation (récréatif occasionnel ou récurrent), initiation ou de perfectionnement, le CQL dispose d'une documentation réalisée dans le cadre d'un projet concerté

entre les fédérations de plein air qui décrit de façon assez exhaustive le contenu, les objectifs, les préalables, les attestations, la sécurité, la durée, le niveau d'encadrement.

Sur cette base ainsi que sur les réflexions, échanges et travaux amorcés dans le cadre du Programme DAFA, un niveau sensibilisation peut être développé pour les animatrices et animateurs DAFA dans le cadre d'une formation complémentaire plein air (au tronc commun de 68 heures) afin d'animer des activités de sensibilisation auprès de groupes de jeunes de 4 à 17 ans qui fréquentent les milieux de loisir. De plus, il est déjà prévu que le Programme DAFA adaptera au cours de la prochaine année, le contenu des formations pour l'animation de groupe d'adulte en contexte de loisir.

Engagés depuis plus de dix ans dans ce projet collectif qu'est le Programme DAFA, les partenaires sont évidemment très sensibilisés à l'importance d'une démarche concertée, de son impact dans le milieu entre autres sur l'accroissement de la reconnaissance et de la notoriété gagnée au fil des ans. Dans ce contexte, la complémentarité avec une démarche de structuration d'un programme de formation spécifique au milieu du plein air les interpelle tout comme ils le sont également pour le milieu de la culture. Un processus de travail est d'ores et déjà disponible pour baliser le développement de formations complémentaires. Ces balises identifient entre autres les rôles respectifs entre les parties prenantes pour reconnaître et respecter les expertises de chacun, tout en ayant la préoccupation que les fondements et les approches spécifiques du Programme DAFA soient pris en compte.

Dans le cadre du Programme DAFA, nous sommes également interpellés par la formation des formateurs dont ceux qui offrent les formations complémentaires afin qu'ils soient sensibilisés au contenu et aux approches du Programme.

Nous comprenons que le PNEPA tiendra compte également que le formateur intervient dans un contexte de loisir et d'autant s'il est formateur à titre bénévole (initiateur, moniteur ou instructeur).

Prochaines étapes

Il semble que la mission, le rôle et l'expertise du CQL placent l'organisme dans une position des plus favorables pour soutenir le développement concertée des prochaines étapes menant à la mise en œuvre du projet. Soyez assuré de l'intérêt et de l'ouverture du CQL à offrir aux organismes et intervenants impliqués les conditions identifiées pour assurer la réussite du projet. Ces engagements du CQL s'inscrivent dans le cadre de l'actuelle démarche de planification stratégique qui ouvre la possibilité d'une révision en profondeur des orientations et du cadre de gouvernance de l'organisme.

Mes plus cordiales salutations,



Sonia Vaillancourt
Directrice générale

Évaluation de la pertinence d'un programme national d'encadrement en plein air (PNEPA)

(Par David Mepham, professeur, DSHS – UQAC, responsable du LERPA)¹

Le présent document a comme objectif de donner suite à la consultation initiée par monsieur Nicholas Bergeron dans le cadre des démarches visant à évaluer la pertinence d'implanter un programme national d'encadrement en plein air (PNEPA).

Au cours de la rencontre où furent présentés la démarche et le document de présentation du projet, trois questions ont été soulevées :

- Quelle est la situation actuelle au regard des fédérations et de la formation des pratiquants et des moniteurs?
- Un programme national d'encadrement en plein air (PNEPA) serait-il pertinent?
- Un nouvel organisme, issu d'une reconfiguration du milieu fédéré et des autres regroupements en place, serait-il requis afin de veiller au développement du milieu du plein air?

Le présent document vise à répondre à ces questions de la perspective des intervenants du Laboratoire d'expertise et de recherche en plein air (LERPA) et de l'Unité d'enseignement en intervention plein air (UEIPA) de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC). Dans un premier temps, le Laboratoire d'expertise et de recherche en plein air ainsi que l'Unité d'enseignement en intervention plein air de l'Université du Québec à Chicoutimi seront brièvement présentés afin de permettre au lecteur de saisir les fondements et l'origine de la perspective présentée. En second lieu, des éléments de réponse seront proposés pour chacune des questions précédemment identifiées.

1. Regroupements impliqués dans la présente démarche

1.1. Le Laboratoire d'expertise et de recherche en plein air

Accrédité en 1997, le Laboratoire d'expertise et de recherche en plein air (LERPA) de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) a comme objectif de contribuer à la structuration ainsi qu'à l'essor du domaine du plein air par l'entremise de projets de

¹ Les professeurs suivants de l'UEIPA et du LERPA de l'UQAC ont été consultés dans la rédaction de ce document : Manu Tranquard; Lorie Ouellet; Christian Mercure.

recherche, de services de consultation, du développement d'outils et de procédures, d'une offre de formation ainsi que d'activités de diffusion.

Les actions posées par l'équipe du LERPA visent la caractérisation et la mise en valeur des territoires de pratique d'activités de plein air ainsi que le développement d'une pratique plus éclairée, efficace et sécuritaire des activités de plein air au Québec. Plus spécifiquement, le Laboratoire contribue activement à l'affinement des différents sous-domaines d'expertise associés aux programmes de l'Unité d'enseignement en intervention plein air de l'UQAC, soit le Baccalauréat en intervention plein air et le DESS en intervention par la nature et l'aventure. Ses principaux créneaux de recherche sont les suivants:

- Gestion des risques et sécurité en plein air ;
- Tourisme d'aventure et écotourisme ;
- Intervention par la nature et l'aventure ;
- Autonomie en milieu naturel ;
- Leadership d'expédition ;
- Gestion de projets et d'événements en plein air ;
- Logistique de missions industrielles et scientifiques en région isolée ;
- Caractérisation et mise en valeur des territoires de pratique d'activités de plein air.

1.2. L'Unité d'enseignement en intervention plein air (UEIPA) de l'UQAC

L'Unité d'enseignement et intervention plein air (UEIPA) est le point focal de la formation en plein air d'aventure et en intervention plein air au niveau universitaire. Cette riche tradition remonte au lancement du premier programme de plein air universitaire, en 1996. L'UEIPA a vécu depuis un développement soutenu qui est propulsé par les travaux d'une équipe de quatre professeurs dédiés à la recherche en intervention plein air et en intervention par la nature et l'aventure, ainsi qu'à l'enseignement des programmes suivants :

- Le Baccalauréat en intervention plein air (<https://www.uqac.ca/programme/7309-baccalaureat-en-intervention-plein-air/>)
- Le Diplôme d'études supérieures spécialisées en intervention par la nature et l'aventure (<https://www.uqac.ca/programme/1597-dess-en-intervention/>)

- Programme court en intervention plein air pour les Premières nations (<http://www.uqac.ca/programme/0864/>)

2. Éléments de réponse aux questions soulevées

Cette section présente des éléments de réponse aux questions précédemment identifiées dans le document de présentation du projet et lors de la rencontre initiale tenue en présence du chargé de projet.

2.1. Quelle est la situation actuelle au regard des fédérations et de la formation des pratiquants et des moniteurs?

Les fédérations de plein air ont joué un rôle central dans l'émergence du plein air récréatif ainsi que dans la professionnalisation du domaine (Mepham et Mercure, sous presse).

À l'UQAC, les programmes de l'Unité d'enseignement en intervention plein air furent développés puis implantés de manière à établir des liens durables avec les différents organismes reconnus du domaine, et plus spécifiquement avec les fédérations d'activités de plein air. Dans cet objectif, plusieurs cours des trois programmes principaux en intervention plein air et en intervention par la nature et l'aventure permettent aux étudiants d'obtenir un brevet ou une certification émise par les fédérations œuvrant dans le domaine de plein air. À titre d'exemple, le programme de Baccalauréat en intervention plein air permet aux étudiants d'obtenir des certifications des fédérations suivantes : Canot et kayak Québec, FQME, Rando Québec. Ces brevets s'ajoutent aux nombreuses autres certifications obtenues par ces étudiants (i.e. : RCR, Sirius secourisme en régions isolées, certificat restreint d'opérateur maritime, Sans trace, etc.).

La résultante de ceci est que les étudiants des programmes de l'UQAC détiennent un grand nombre de brevets et d'accréditations qui attestent de leur compétence technique en les associant aux standards des fédérations, de l'AÉQ et autres organismes reconnus. Par ailleurs, sur le plan de la gestion des programmes, ces efforts d'arrimage nécessitent aussi que les professeurs et chargés de cours de l'UQAC détiennent les formations et attestations requises afin d'agir comme moniteur ou formateur dans les différents cours sous leur responsabilité. Bien que ceci ajoute une certaine complexité à la gestion des ressources humaines et occasionne des coûts supplémentaires, l'ensemble des intervenants de l'UQAC reconnaissent la nécessité et la pertinence que les cours techniques soient associés aux certifications externes, lorsque possible.

Plus spécifiquement avec la présente démarche relative au PNEPA, la situation actuelle de la formation des pratiquants et des formateurs présente certaines limites justement en lien avec les compétences décrites comme étant de « tronc commun ».

Effectivement, la plupart des certifications émises par les fédérations visent spécifiquement la pratique de l'activité technique telle que régie par une fédération donnée; il en résulte que peu de contenus en lien avec la préparation de sorties et l'encadrement sécuritaire d'activités de plein air sont disponibles pour les pratiquants, les formateurs ainsi que pour les encadreurs issus des autres milieux (milieu des loisirs, municipal, communautaire, etc.). Cette situation n'a toutefois pas d'impact pour l'UQAC, puisque nos différentes formations couvrent l'ensemble des compétences associées à l'organisation et l'encadrement d'activités de plein air, qu'elles soient à visée touristique, éducative, industrielle et scientifique, ou thérapeutique et développementale. Plus de détails en lien avec la formation générique seront présentés dans les sections suivantes.

Sur un autre plan, les fédérations jouent un rôle d'organisme de standardisation en matière de pratique, d'encadrement et de sécurité. De nombreux travaux du LERPA en lien avec la gestion des risques et la sécurité font usage des différents documents produits par les fédérations et le CQL. Cependant, il appert que la plupart de ces documents n'ont pas récemment été mis à jour. De plus, plusieurs de ces documents ne semblent plus harmonisés avec d'autres sources d'informations. Le résultat de cet état de fait est que les informations relatives à la sécurité sont souvent complexes et non univoques, et peuvent laisser le lecteur – et même le chercheur – confus et incertain de ce qui doit être mis de l'avant en matière de procédure de sécurité (ratios, équipement, formation et compétences, etc.).

Nous notons aussi une multiplicité d'organismes certifiants pour certaines activités; par exemple, la pratique du canotage peut être certifiée par la Canot Kayak Québec et Paddle Canada. Cette situation peut mener à une confusion dans le milieu, et particulièrement dans le milieu de la formation de professionnels et d'intervenants plein air. À certains égards, cette situation prend la forme de controverse et génère de nombreuses discussions. Toutefois, à l'UQAC, nous tentons d'affilier les formations associées à nos programmes aux fédérations québécoises, principalement car nous reconnaissons l'importance du rôle joué par ces organisations dans la protection des territoires de pratiques et dans la représentation des membres dans les dossiers provinciaux qui sont d'intérêt commun.

Nos recherches sur les différents sites WEB des fédérations nous ont permis de constater que peu de ressources informatives et à jour sont disponibles pour les membres, tant pratiquants qu'encadreurs, à propos de la sécurité, de l'organisation de sorties, d'excursions ou d'expéditions, de normes ou de règlements.

Pour conclure cette section relative à la situation actuelle au regard des fédérations et de la formation des pratiquants et des moniteurs, nous sommes d'avis que les optimisations suivantes contribueraient à la conduite de nos programmes et activités, ainsi qu'à la promotion des activités de plein air et à la sécurité dans la pratique de ces dernières :

- Accroître la reconnaissance des certifications et brevets québécois au Canada. Ceci permettrait une plus grande mobilité des ressources humaines (guides, intervenants, etc.) et serait moins onéreux pour les pratiquants et encadreurs;
- Restructurer, harmoniser et rééditer l'ensemble des documents relatifs à la pratique et l'encadrement sécuritaire d'activités de plein air;
- Accroître les ressources disponibles sur le WEB. Ceci pour chaque fédération, ou par l'entremise d'une plateforme d'information centralisée. Voir aussi la section suivant pour cet item;
- Miser sur la contribution des fédérations en matière de protection des espaces de pratique afin de contrecarrer la migration des membres vers d'autres organismes certifiants.

2.2. Un programme national d'encadrement en plein air (PNEPA) serait-il pertinent?

Tel que mentionné dans la section précédente, nous sommes d'avis qu'un tel programme serait pertinent pour l'ensemble des pratiquants et intervenants qui ne détiennent pas de formation spécialisée en intervention plein air ou en tourisme d'aventure. Ainsi, cette formation tronc commun viserait le développement de compétences de base relatives à la préparation et encadrement de sorties de niveau facile ou intermédiaire et pourrait être offerte en deux formats : a) la formation tronc-commun pour les participants; b) la formation tronc-commun pour les encadreurs.

Plus spécifiquement, une telle formation permettrait aux intervenants en loisir et autres intervenants du milieu municipal et communautaire d'acquérir les

compétences en lien avec l'organisation et l'encadrement sécuritaire d'activités de plein air. À titre d'exemple, les thèmes de contenu suivants pourraient possiblement être retenus pour cette formation générique ou de tronc commun :

- Normes et cadre réglementaire;
- Imputabilité des organisateurs d'activités de plein air;
- Le rôle de l'encadreur et les limites de son agir;
- Préparation de sortie et d'expédition :
 - Tâches associées à la sécurité et gestion des risques;
 - Tâches associées à la préparation des participants;
 - Tâches associées à la logistique;
 - Etc.
- Éthique et respect environnemental;
- Établissement de campements;

Une telle formation, en plus de permettre l'acquisition de compétences en lien avec les thèmes précédemment identifiés, permettra aux pratiquants et formateurs de mieux saisir les limites de leurs compétences et de, conséquemment, se restreindre à leur cadre de pratique et d'intervention. Ceci entraînera un accroissement de la sécurité dans la pratique et l'encadrement d'activités de plein air.

Nous sommes d'avis que la diffusion d'unités de formations en lien avec les compétences génériques en plein air pourrait possiblement bénéficier d'approches « au goût du jour », approches qui pourraient être en rupture avec le modèle antérieur et plutôt typique des formations fédérées. Notre intuition à cet égard est qu'un tel système pourrait davantage être conçu comme un système de mise en disponibilité d'informations en lien avec la pratique sécuritaire et efficiente d'activités en nature. De manière plus pragmatique (et claire), ce système d'information pourrait prendre la forme d'une plateforme WEB présentant un ensemble d'outils et de médias, thématiques et structurés en unités cohérentes. Cette plateforme pourrait présenter un programme de vidéos sur les thèmes et compétences listés plus haut, des listes de vérification pré départ, des informations théoriques suivies de quizz, et même des simulations simplistes donnant l'occasion à l'utilisateur d'autoévaluer ses connaissances et son niveau de préparation à un séjour en milieu naturel, que ce dernier soit en zone périurbaine ou isolée. Ce système présenterait plusieurs avantages : flexibilité d'usage, diffusion panquébécoise immédiate, mise à jour et développement continu facilité, etc. Il pourrait par ailleurs être associé à un système parallèle de formations conventionnelles, surtout aux formations visant les encadreurs.

2.3. Un nouvel organisme, issu d'une reconfiguration du milieu fédéré et des autres regroupements en place, serait-il requis afin de veiller au développement du milieu du plein air?

Nous sommes d'avis qu'un organisme, existant ou à créer, devrait être en place afin de voir au développement cohérent, harmonieux et concerté du grand domaine du plein air.

Depuis plus de 20 ans, nous avons assisté au Québec à l'émergence d'un grand nombre d'organisations, au lancement de plusieurs projets, à la prise de nombreuses initiatives visant le développement et la structuration du milieu du plein air. De ces actions, plusieurs se sont avérées concurrentes, ou encore redondantes, ou dans certains cas, des travaux ont repris à rebours des avancées réalisées antérieurement. Les conséquences de ce développement non coordonné sont nombreuses : démobilisation de ressources, atteinte à l'image des institutions, diminution de l'impact des démarches, perte d'expertise et de ressources, coûts supplémentaires, etc. Ultimement, nous sommes d'avis que ce contexte historique et organisationnel a nécessairement un impact négatif sur la qualité et la quantité d'activités de plein air vécues par la population québécoise, de même que sur la sécurité de ces activités.

Plusieurs initiatives québécoises récentes nous donnent un avant-goût de l'impact positif et structurant que pourrait avoir un organisme dont le mandat est de veiller au développement harmonieux du grand domaine du plein air (i.e. : TMVPA; CDPPA; Comité Ado Plein air du MELS, etc.). Cet organisme, qui pourrait être désigné comme un Institut, une Commission, ou même Plein Air Québec, pourrait être responsable, entre autres, des responsabilités et mandats suivants :

- Veiller au développement harmonieux du domaine de plein air;
- Assumer le leadership de démarches de consultation ou d'initiatives (comme le TMVPA, le CDPPA, etc.);
- Coordonner ses « directions générales » :
 - Éducation (primaire, secondaire, collégial, éducation physique, communautaire);
 - Disciplines (les fédérations actuelles - veiller à l'essor et structuration des disciplines et au système de formation des pratiquants et des cadres).
- Concevoir, diffuser le tronc commun de compétences (génériques) par l'entremise d'un portail WEB de ressources et de formations traditionnelles, etc.);

- Soutenir le domaine du plein air professionnel (les professions du plein air – établir des lignes directrices des métiers du plein air, faire le lien avec les guides, les institutions, l'AÉQ, etc.)
- Contribuer activement à la protection des milieux de pratique;
- Fournir des services aux « directions générales » : pédagogie, mise en page, gestion et administration, gestion des membres et brevets, promotion, affaires juridiques, etc.;
- Entretenir des rapports avec le milieu : AÉQ, Gouvernement, « rest of Canada », etc.
- Représenter, mobiliser, militer, faire du lobbying, etc.

Bien que ceci demeure une simple esquisse, même une esquisse simpliste de ce que pourrait être Plein air Québec, et que nous soumettons ceci en toute humilité, conscients que les intervenants en place ont certainement des opinions plus censées et pertinentes en cette matière, nous demeurons stimulés par cette proposition et intéressés à découvrir si d'autres acteurs pourraient y adhérer.

Nous estimons qu'une telle restructuration serait de nature à :

- Décloisonner, dynamiser et potentialiser l'expertise unique développée par chaque fédération depuis leur création;
- Permettre la promotion et l'accueil de nouvelles initiatives, de nouveaux acteurs et à répondre aux tendances émergentes;
- Mobiliser les acteurs de la province au sein d'un projet commun, d'une organisation fédératrice;
- Permettre la reconnaissance des acteurs en place et initiatives en cours ou passées (et la potentialisation des impacts de ces initiatives);
- Faciliter les rapports entre les acteurs, partenaires, organisations;
- Contribuer à l'uniformisation des pratiques, lorsque souhaitable;
- Permettre la réconciliation des procédés mal arrimés;
- Clarifier les champs de responsabilités et diminuer les ambiguïtés opérationnelles, statutaires et législatives;
- Etc.

Les principaux chercheurs et collaborateurs du LERPA et de l'UEIPA

DAVID MEPHAM

M.Sc., Professeur UQAC, Responsable du LERPA



David Mepham est responsable du Laboratoire d'expertise et de recherche en plein air de même que professeur et responsable du Baccalauréat en intervention plein air de l'UQAC. Ses principaux champs de spécialisation sont l'intervention d'urgence en région isolée, la gestion des risques ainsi que les approches éducatives expérientielles. David contribue activement, par ses interventions de même que par les projets qu'il dirige, au développement de plusieurs secteurs du domaine du plein air d'aventure : sécurité civile en région isolée, secourisme et sauvetage, formation technique et professionnelle, etc. Il a été par ailleurs responsable du projet de pôle régional de formation interordres en tourisme d'aventure et écotourisme pour l'UQAC. David a aussi été responsable du Projet d'optimisation de la sécurité des usagers de la forêt en Haute-Gaspésie, du projet FORS et de l'élaboration de plusieurs plans de gestion des risques pour des organisations provinciales.

MANU TRANQUARD

Ph.D., LL.M., B. Sc., Tech. faune, Professeur UQAC, Directeur de l'Unité d'enseignement en intervention plein air



Manu Tranquard est guide professionnel en tourisme d'aventure (CQRHT) et guide-interprète depuis près de 20 ans, technicien en gestion de la faune, bachelier en plein air et instructeur de survie en forêt, de kayak de mer et en éthique du plein air. Après des études en lettres, histoire et en droit jusqu'au doctorat, il a complété un doctorat en ingénierie des projets écotouristique. Manu est chercheur au LERPA où ses principaux travaux de recherche concernent la survie, l'autonomie avancée en région isolée et l'ingénierie des projets touristiques en milieu naturel. Il dirige depuis 2013 l'Unité d'enseignement en intervention plein air. Manu est également entrepreneur et agit comme consultant et expert pour des productions et des projets audiovisuels en lien avec la survie, le bushcraft et le plein air.

LORIE OUELLET

Éco-conseillère diplômée, M.G.P., Ph.D. (c) Professeure UQAC

Lorie Ouellet est professeure à l'Unité d'enseignement en intervention plein air et



chercheure au Laboratoire d'expertise et de recherche en plein air (LERPA) de l'Université du Québec à Chicoutimi depuis 2011. Diplômée du Baccalauréat en plein air et tourisme d'aventure, elle a travaillé comme guide d'expédition et de voyage au Québec et dans divers pays d'Amérique du Sud, d'Europe et d'Asie. Elle est également détentrice d'un DESS. en éco-conseil et d'une maîtrise en gestion de projet de l'UQAC. Ses activités d'enseignement se déroulent principalement dans un cadre d'expédition en région isolée où elle enseigne le leadership d'expédition et des disciplines telles que le ski de randonnée et le

canotage en eau vive. Ses travaux de recherche portent notamment sur les rapports sociaux de genre en plein air et sur la caractérisation des territoires de pratique d'activités de plein air.

CHRISTIAN MERCURE

M.A., Ph.D. (c), Professeur UQAC



Professeur à l'Unité d'enseignement en intervention plein air à l'Université du Québec à Chicoutimi, Christian Mercure s'intéresse particulièrement à l'élaboration, l'implantation et l'évaluation de programmes d'intervention en contexte de nature et d'aventure (INA). Avant d'être professeur, Christian a cumulé de nombreuses expériences toutes liées au plein air à titre de praticien en tant que guide d'aventure, instructeur, enseignant, intervenant-facilitateur,

coordonnateur de programmes et gestionnaire de projets et d'entreprises. Dans le cadre des études doctorales qu'il complète présentement, il s'intéresse plus particulièrement aux enjeux épistémologiques liés aux INA ainsi qu'aux différentes dimensions des INA qui permettent de produire les effets recherchés.

**Commentaires sur la proposition d'un
*Programme national d'encadrement en plein air (PNEPA)***



Patrick Daigle
Chargé de cours - UQAM

Février 2019



L'UQAM possède un programme de Baccalauréat d'intervention en activité physique profil enseignement de l'éducation physique et à la santé et un programme de spécialisation à l'intervention en contexte de plein air de 2^e cycle. C'est dans le contexte de ces deux programmes que les commentaires suivants doivent être pris en compte.

Les commentaires qui suivent sont issus de mes réflexions et ils ne reflètent pas la position de l'UQAM ni celle des programmes dans lesquels j'enseigne.

L'intérêt pour votre organisme, milieu, fédération, etc.

Pour l'UQAM et le baccalauréat en éducation physique, je crois que le PNEPA pourrait être utile. Des lignes directrices claires pourraient permettre d'inclure des contenus spécifiques au contexte de plein air dans le programme de formation. Toutefois, ces contenus ne peuvent se substituer aux 12 compétences de formation à l'enseignement (MÉES). De plus, l'autonomie de chaque université et des différents départements, ainsi que les qualifications des enseignants universitaires peuvent être des limites à l'intégration du PNEPA.

Du côté du programme de 2^e cycle, qui vise à soutenir le développement professionnel d'intervenants déjà qualifiés, le besoin d'un tel programme dans le cadre de la formation n'est pas pertinent. Toutefois, pour les intervenants, selon leur clientèle et leur milieu d'intervention, cela pourrait peut-être les intéresser sur une base personnelle.

Vos besoins en matière de formation à l'encadrement en plein air en lien avec la base de réflexion.

La poursuite du développement d'un PNEPA ne peut qu'aider à la qualité de l'encadrement et de l'intervention en contexte de plein air. Toutefois, les besoins actuels se trouvent surtout sur le plan des connaissances techniques des différentes activités de plein air (gestion de risque, techniques des activités...). La portion intervention/enseignement étant largement couverte par les programmes de formation en place.

Sur la base du modèle de Priest et Gass (1999) d'un bon « leader » en plein air, il est facile de voir que les enseignants possèdent de nombreuses compétences en interventions et en gestion de groupe. Ainsi, l'enseignement, l'animation, la gestion du groupe et la prise de décision sont des compétences que les enseignants possèdent et mettent en applications sur une base quotidienne. Toutefois, certaines compétences précises sont à développer ou à appliquer en contexte de plein air de manière différente. Il s'agit de compétences liées aux techniques des activités, à la sécurité, à l'environnement, à l'organisation et au jugement basé sur l'expérience. Ces cinq compétences font partie du modèle des compétences d'un responsable de groupe en plein air de Miles et Priest¹ (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

¹ Miles, J. C., et Priest, S. (1999). *Adventure programming*. State College, Pennsylvanie: Venture

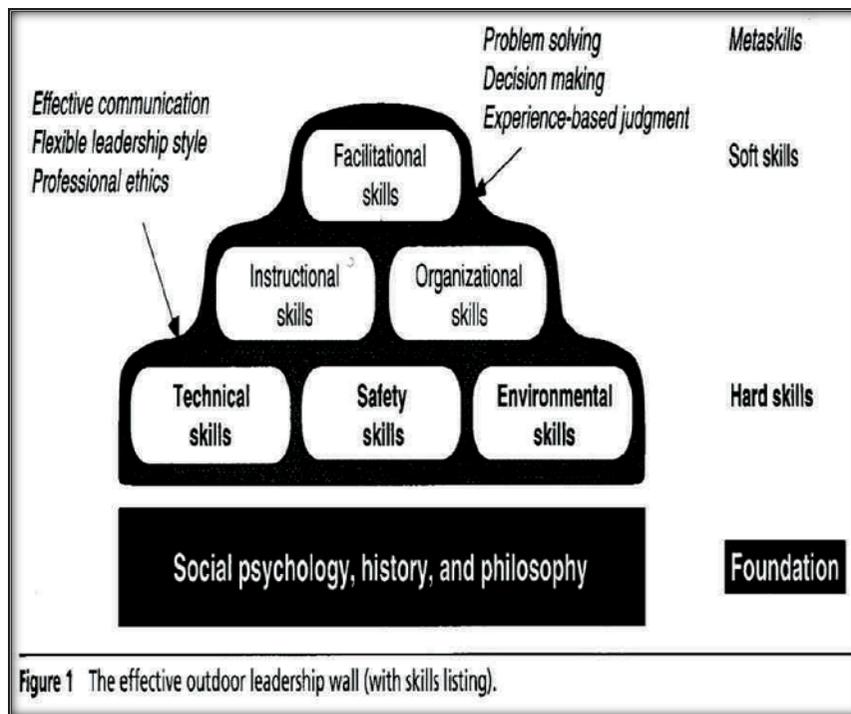


Figure 1 Compétences d'un bon leader en contexte de plein air

Les freins ou caractéristiques de votre milieu qu'il faudrait considérer en lien avec la base de réflexion.

Plusieurs enjeux touchent le milieu scolaire et la formation universitaire. Au-delà des coûts pour accéder aux formations, le principal écueil réside dans la redondance des contenus de formations entre le milieu des fédérations de plein air et les formations universitaires en enseignement (surtout lié à l'aspect pédagogie). Bien qu'un des objectifs du PNEPA est de tisser des ponts entre les programmes de formation des organismes, j'ai des doutes sur la faisabilité et la valeur ajoutée. En effet, combien d'enseignants se forment chaque année (moniteur escalade, moniteur canot...) pour enseigner certaines disciplines de plein air? Je ne connais pas la réponse, mais je me doute qu'ils ne se comptent pas en dizaines. Donc, je vois mal comment ces ponts pourraient être utiles et efficaces. Je ne suis pas sûr que de ce côté-là, le besoin soit important. D'autant plus que des formations continues en plein air proposées par la FÉÉPEQ sont déjà adaptées à la clientèle des éducateurs physiques.

Toutes autres idées ou réflexions en lien avec le sujet que vous jugez pertinentes

Pour le moment, rien de particulier!

En conclusion, l'intérêt pour les formations universitaires repose selon moi sur l'identification d'objectifs de formations claires et de critères de performances pour assurer des formations équivalentes.

**Commentaires sur la proposition d'un
*Programme national d'encadrement en plein air (PNEPA)***



Patrick Daigle
Représentant du secteur plein air pour la FÉÉPEQ

Février 2019

Les réflexions qui suivent sont issues de plusieurs années d'implication de la FÉÉPEQ dans des dossiers plein air touchant l'éducation physique et à la santé.

La mission de la FÉÉPEQ est d' « Intervenir pour assurer le développement et la promotion d'un enseignement de l'« éducation physique et à la santé » de qualité afin de contribuer au développement global et au bien-être des citoyennes et citoyens québécois. » Elle poursuit cette mission par quatre orientations :

- Soutenir les membres dans leur acte professionnel
- Contribuer à la promotion et à l'avancement de « l'éducation physique et à la santé »
- Collaborer à la conception, la réalisation et l'évaluation des programmes de formation des enseignantes et enseignants d'« éducation physique et à la santé »
- Participer à la conception, la réalisation et l'évaluation des programmes scolaires d'« éducation physique et à la santé du Québec »

Vos besoins en matière de formation à l'encadrement en plein air en lien avec la base de réflexion.

Pour la FÉÉPEQ, le PNEPA pourrait être utile. Des lignes directrices claires pourraient permettre d'inclure des contenus spécifiques au contexte de plein air dans le programme de formation. De plus, dans le cadre de la formation continue (colloque plein air et formations techniques), des contenus spécifiques clairs et des critères de réussites pourraient soutenir le développement professionnel.

Sur la base du modèle de Priest et Gass (1999) d'un bon « leader » en plein air, il est facile de voir que les enseignants possèdent de nombreuses compétences en interventions et en gestion de groupe. Ainsi, l'enseignement, l'animation, la gestion du groupe et la prise de décision sont des compétences que les enseignants possèdent et mettent en applications sur une base quotidienne. Toutefois, certaines compétences précises sont à développer ou à appliquer en contexte de plein air de manière différente. Il s'agit de compétences liées aux techniques des activités, à la sécurité, à l'environnement, à l'organisation et au jugement basé sur l'expérience. Ces cinq compétences font partie du modèle des compétences d'un responsable de groupe en plein air de Miles et Priest² (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

² Miles, J. C., et Priest, S. (1999). *Adventure programming*. State College, Pennsylvanie: Venture

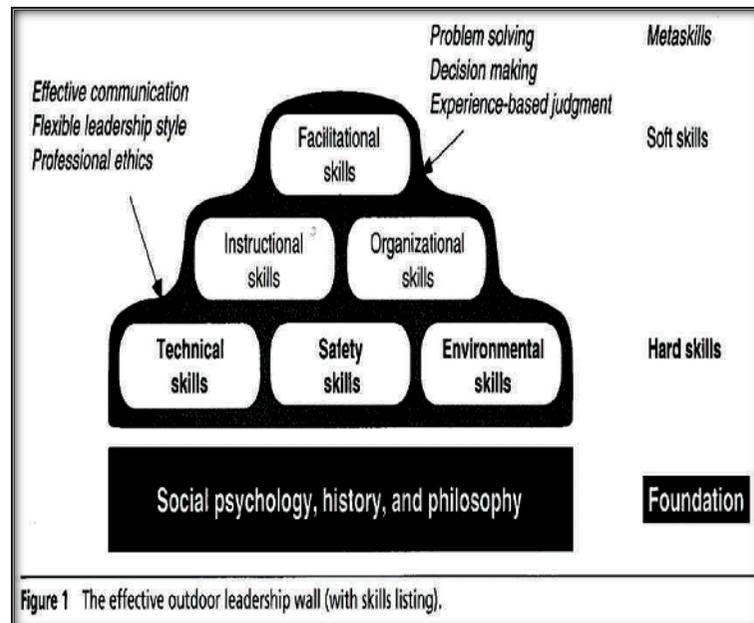


Figure 2 Compétences d'un bon leader en contexte de plein air

Les freins ou caractéristiques de votre milieu qu'il faudrait considérer en lien avec la base de réflexion.

Pour la FÉÉPEQ, les formations continues offertes depuis plusieurs années montrent que les budgets disponibles dans le milieu scolaire sont peu élevés. La principale difficulté vient de là puisque les enseignants sont, dans l'ensemble, très intéressés à se former. Des formations, disponibles partout en région sont aussi un enjeu très actuel.

Toutes autres idées ou réflexions en lien avec le sujet que vous jugez pertinentes

En conclusion, la FÉÉPEQ serait intéressée à avoir accès à des lignes directrices claires en ce qui concerne les contenus de formation et à des critères de réussites pour soutenir le développement professionnel des enseignants.



Le 15 mars 2019

Jean-Luc Caillard, Directeur général
Nicholas Bergeron, Coordonnateur des formations
Rando Québec

Objet : Évaluation de la pertinence d'un programme national d'encadrement en plein air (PNEPA).

Bonjour messieurs,

Au nom des membres du Regroupement des unités régionales loisir et sport du Québec voici, tel que prévu lors de la rencontre du consortium plein air, notre avis concernant un futur programme national d'encadrement en plein air selon les quatre points de réflexion proposés.

1. Quel est votre intérêt pour le PNEPA, pour votre organisme, pour votre milieu?

Le PNEPA est intéressant pour la majorité des URLS.

Selon le contenu choisi pour le programme, notre implication pourrait varier entre la diffusion et la promotion du programme auprès des intervenants responsables d'activité en plein air de nos régions, la coordination et l'organisation de formation dans nos régions respectives et pour certaines régions, être formé au PNEPA.

Ce programme pourra nous aider à

- Favoriser la formation des intervenants en plein air en leur permettant de s'y retrouver plus facilement parmi l'offre de formation;
- Simplifier les exigences pour les gestionnaires de lieux de pratique, les guides, et autres intervenants du milieu concernant les formations;
- Améliorer la qualité de service des intervenants en plein air afin de bonifier l'expérience pour les pratiquants;
- Simplifier la promotion de la formation avec un seul programme;

- Faciliter l'organisation de formation dans les régions éloignées par une formation plus générale touchant une plus grande diversité d'acteurs.

Ce programme de formation pourrait être une première étape vers un système de formation efficient et reconnu à l'international comme au local pour les encadrants. Il serait très intéressant de faire l'arrimage dès maintenant entre la formation DAFA plein air, qui est en train de se déployer, et le programme PNEPA.

2. Vos besoins en matière de formation à l'encadrement en plein air en lien avec la base de réflexion

Une nouvelle offre de formation doit permettre de rendre plus accessible le plein air, peu importe le milieu, de créer un sentiment d'appartenance au territoire et ainsi contribuer au développement d'une culture plein air. La formation doit être autant utile pour de l'encadrement, de la pratique autonome ou de l'enseignement en plein air.

Pour nos intervenants du milieu scolaire, municipal, communautaire, de clubs de plein air, camps de jour, l'objectif est d'outiller et de développer les connaissances de bases de ceux qui ne font pas d'activité de plein air et les inciter à en faire. D'autre part, ceci permettra de veiller à ce que ceux qui quittent présentement avec des groupes, sans avoir les qualificatifs nécessaires, puissent dorénavant avoir le minimum de compétences requises pour organiser des sorties sécuritaires. Cette formation reconnue pourrait également sécuriser les milieux où sont organisés les activités de plein air, particulièrement avec les jeunes.

Afin de rendre accessible, il est important de travailler sur des reconnaissances d'acquis. De cette façon, nous éviterons de décourager les encadreurs qui possèdent déjà de la formation ou une solide expérience. Il sera donc important pour le développement du contenu de valider avec chaque fédération ce qui est commun et qui pourrait être reconnue par celle-ci.

Concernant la forme de la formation, il est souvent mentionné dans nos milieux respectifs, que ce doit être une formation simple, facilement adaptable à tous les milieux, avec un contenu vulgarisé et de courte durée permettant d'avoir des connaissances de bases en plein air.

Les contenus de formations privilégiées sont:

- Accompagnement de groupe: Gestion d'un groupe en contexte de plein air, situation d'apprentissage, dynamique de groupe, apprentissage par l'expérience, animation 101 (voir le lien avec le DAFA);
- Plein air 101: l'éthique en plein air, sensibilisation à sans trace, orientation, cuisine en plein air, camping, interprétation;
- Sécurité: planification de sortie, premiers soins, connaissance des mesures d'urgence et outils disponibles;
- Responsabilités: La responsabilité des encadrants; les normes d'accessibilité au territoire, les assurances et les obligations légales;

- Les acteurs du plein air: URLS, AEQ, ParQ, Sépaq, Fédérations, etc.

La base du tronc commun doit être le plus similaire, sinon la même, peu importe le volet choisi “pratique, encadrement ou enseignement”. Dans certains milieux, particulièrement dans les milieux à faible population, les rôles peuvent facilement être interchangeable. Les aspects spécifiques à ces volets peuvent être des volets complémentaires. De plus, pour chacun de ses contenus, plusieurs niveaux pourraient être suggérés puisque les besoins et le niveau de compétences varie énormément selon le type de volet “pratique, encadrement ou enseignement” offert, le lieu et la clientèle ciblée. Il sera alors important de bien définir ce que chaque niveau de formation permet d’encadrer, par exemple :

- Niv 1 : un groupe de maximum 20 personnes dans un milieu organisé, avec ou sans coucher. La sortie de plein air doit être dans un rayon de 30km d’un centre médical (hôpital ou clinique) et sur un site qui a déjà son plan d’intervention pour d’urgence, moyen de communication facile et accessible.
- Niv 2 : permet d’encadrer une sortie de plein air en région sauvage, sans moyen de communication facile, avec coucher sans installation (en autonomie complète). Le guide doit faire un plan de communication d’urgence.

3. Les freins ou caractéristiques de votre milieu qu’il faudrait considérer en lien avec la base de réflexion.

Le déploiement en régions:

Ce type de formations doit être disponible dans toutes les régions du Québec. Puisque chaque région a des besoins et défis spécifiques, il est important que la formation soit adaptable et malléable dans son déploiement.

Le PNEPA doit pouvoir s’adapter aux régions éloignées qui ont un grand territoire à couvrir, et où il est parfois difficile de réunir tous les intervenants dans un même lieu et donc de faire des grands groupes. D’un autre côté, le programme doit également pouvoir s’offrir en contexte urbain, et inclure le plein air de proximité.

Le PNEPA doit être accessible. Il est donc important de prévoir un coût réaliste pour toutes personnes souhaitant avoir des connaissances de base en plein air. Il faut trouver l’équilibre entre une formation de qualité et l’assurance que ce ne soit pas trop long et coûteux. Lorsque les formations sont trop exigeantes, les organisations n’adhèrent pas.

- Pensez à un nombre d’heure minimum (tronc commun de base) et des compléments possibles (selon les contextes);
- Voir le type d’enseignement possible: en présentiel pour le volet pratique, à distance ou des modules web pour la théorie afin de diminuer les coûts;
- S’assurer d’avoir un déploiement et un réseau de formateurs dans les régions et dans chacune des fédérations pour un message commun.

Clientèle cible:

Comme mentionné dans votre base de réflexion, la formation doit pouvoir s'adapter à différents contextes, à différentes clientèles :

- Enseignants primaire, secondaire, post secondaire;
- Camp de jour et de vacances;
- Petite enfance, CPE;
- Loisir, récréatif, activités physiques, bénévoles;
- Organismes de formations, touristique, professionnels.

Il serait également intéressant de prévoir des clientèles spécifiques telles que les premières nations, les intervenants sociaux qui souhaitent utiliser le plein air, les accompagnateurs de personnes handicapés, etc...

Il doit donc y avoir plusieurs formes d'enseignement, plusieurs canaux de formation. Le choix des contenus pertinents pour l'ensemble de ces clientèles devrait être priorisé dans le tronc commun afin de permettre des formations communes et de l'échange d'expérience et d'expertise. Les plages horaires de formation doivent également répondre à leur réalité.

Partenaires et responsables:

La reconnaissance du PNEPA auprès de l'ensemble des partenaires est l'un des facteurs de réussite le plus important. La validation du contenu identique aux différentes fédérations sera un gage de réussite. Cette formation ne doit pas venir augmenter le nombre de formations requises pour un intervenant, mais au contraire, optimiser celles-ci. Ça doit donc être un sentiment d'amélioration qui motive la démarche. Actuellement, il y a de nombreuses offres de formation. La reconnaissance des équivalences devient donc indispensable (p.ex. leadership plein air CCPA, ou Paddle Canada) plutôt que d'exiger la duplication.

Pour la création et pour la dispensation de la formation, il sera important de bien cibler les partenaires responsables des différents contenus, d'établir des mandats clairs pour chacun et de faire des ponts entre les responsables plein air. L'expertise des gens déjà formés en plein air et les formations déjà existantes doivent également faire partie de la démarche le plus tôt possible.

Lors du déploiement, il sera important de démontrer la réelle plus-value de cette formation. Est-ce qu'elle sera un véritablement un gage de qualité ? Et ce, autant pour les intervenants que les gestionnaires.

Avec les partenaires, il serait également intéressant de chiffrer, par activités, la quantité de personnes qui sont autodidacte ou initié par un ami, versus ceux qui sont formés par des fédérations, clubs, enseignants, formateurs. Ceci permettrait de savoir quelle pourrait être la portée et le type de déploiement d'une telle formation.

4. Toutes autres idées ou réflexions en lien avec le sujet que vous jugez pertinentes.

La conception du PNEPA devrait se faire avec l'expertise des intervenants plein air et partir des besoins de la base (intervenants, régions, organisations et gestionnaires) pour faciliter la prestation du service de formation et son contenu

Dès la création, il est important de prévoir un processus d'évaluation continu et de bonification de la formation.

Voici des liens possibles qui nous semblent important de soulever:

- AEQ: son expertise pour des standards de qualité;
- CQL et DAFA: Animation, gestion de groupe et à venir DAFA plein air;
- Vélo Québec: programme de formation pour les encadreurs/instructeurs du programme Cycliste Averti;
- Consulter les groupes scouts et 4H
- Les militaires devraient être consultés parce qu'ils forment des encadreurs de groupe dans toutes sortes de situation qui se déroule en plein air (Ex: Campement, cuisine en plein air, travail d'équipe, orientation, expédition, poids et organisation d'un sac à dos, entraide, secours, évacuation, toujours à l'affût, règles de l'art, répartition des tâches, supervision, tour de rôle, situations critiques, plaisir, psychologie de groupe, météo, en toute saisons, etc...);
- M. Luc Parlavecchio fait des interventions psychosociales par le sport et le plein-air, il serait intéressant de le joindre au comité didactique.
- Les différentes formations collégiales et universitaires en lien avec le plein air et le tourisme d'aventure;
- Guide de pratique et d'encadrement sécuritaire d'activités de plein air (normes, exigences et procédures) du Conseil québécois du loisir (canotage, Escalade, Kayak de mer, plongée en apnée, randonnée équestre, randonnée pédestre, spéléologie) 2005;
- Encadrement sécuritaire des groupes d'enfants en milieu aquatique (MEES) 2016
- Rapport du Protecteur du citoyen, 28 mars 2013 (L'organisation de services d'intervention d'urgence hors du réseau routier...une desserte à optimiser pour sauver des vies;
- Optimisation de la sécurité des usagers de la forêt de la Haute-Gaspésie 2008, UQAC, Laboratoire d'expertise et de recherche en plein air, rapport final;
- Programme de formation "Responsabilités des propriétaires gestionnaires d'équipements récréatifs et sportifs extérieurs", Mutuelle des municipalités du Québec, 2017-11-08;
- Cadre de référence pour la sécurité dans les sorties des camps de jour, Formations Remue-Méninges, 2 mai 2005.

À titre de partenaires plein air, le Regroupement des unités régionales loisir et sport du Québec est heureux d'avoir eu l'occasion de contribuer à votre consultation. Tenez-nous au courant des prochaines étapes. Nous espérons pouvoir collaborer dans la suite de ce projet.



Dominique D'Arcy,
Représentant du consortium plein air du Regroupement des unités régionales loisir et sport du Québec
Directeur général, URLS Capitale Nationale





ANNEXE 4

LETTRES DES FÉDÉRATIONS

Montréal – 22 mars 2019

Sujet : Réflexions sur la proposition d'un programme national d'encadrement en plein air

1. L'intérêt pour notre fédération de participer à l'élaboration et l'implantation d'un tel programme

La mission de notre organisation est de développer et promouvoir la pratique d'activités en eau vive au Québec, dont le kayak d'eau vive, le rafting, la planche à pagaie et le surf. Notre vision est d'assurer l'accessibilité de la pratique des activités en eau vive pour tous de façon sécuritaire et inclusive.

Nous avons déjà divers programmes de formations, allant du pratiquant à l'entraîneur, pour nos diverses disciplines. Dans 2 de nos programmes, pour le kayak d'eau vive et la planche à pagaie, nous avons déjà un volet pour encadreur (guide); des intervenants qui assurent l'encadrement des pratiquants lors de sorties en plein air.

Nous avons identifié ce besoin il y a plusieurs années (avec nos partenaires des autres provinces) et voyons déjà le bénéfice de ce nouveau volet de notre programme de formation. Nous voyons aussi d'autres avantages à l'ajout de cet aspect de notre formation à un programme provincial multidisciplinaire, pour offrir une meilleure offre de service et mieux répondre aux besoins des pratiquants d'activités de plein air autant que des diverses organisations et intervenants du milieu. C'est d'ailleurs déjà une de nos préoccupations que d'offrir une offre de service répondant aux attentes des artisans du milieu et du grand public qui désire de plus en plus pratiquer un grand éventail d'activités de plein air, plutôt que se spécialiser dans une seule discipline.

De nos 40 clubs et écoles, une grande partie sont déjà, ou pensent à devenir, multidisciplinaire. La demande du grand public tend vers la découverte et l'émerveillement à travers une multitude d'activités en plein air, leur permettant de rester actifs et en santé, et procurant la possibilité du dépassement de soi.

Notre intérêt provient donc principalement du milieu qui nous invite à aller dans ce sens, mais aussi du fait qu'il faut simplifier/uniformiser la formation des guides de plein air et mieux les outiller, pour faciliter l'accessibilité aux formations et à la pratique des activités en plein air, et pour assurer un meilleur service au public.

2. Nos besoins en matière de formation à l'encadrement en plein air

- Assurer l'harmonisation de notre volet encadrement avec les autres formations (autres fédérations)
- Inclure/développer le volet rafting (plus accessible)
- Valoriser nos formations (certifications des fédérations) auprès des entreprises et du grand public

3. Les freins ou caractéristiques de notre milieu qu'il faudrait considérer

- Perte de revenus pour les fédérations
- Perte de contrôle possible de nos programmes de formation
- Perte de valeur de nos programmes de formation existant
- Manque de ressources humaine et financière
- Complexité de collaborer avec autant d'intervenants et de programmes de formation
- Lourdeur administrative / duplication des programmes / mauvaise compréhension du public
- Perte de membership
- Coûts
- Perception des organismes / entreprises / intervenants de devoir encore faire d'autres formations et payer davantage (+ lourdeur administrative de plus)

4. Nos idées ou réflexions

EVQ / CKQ

Vu la réalité de nos deux fédérations, ce nouveau programme de tronc commun amène de nouvelles problématiques, autant que des opportunités, pour nos 2 organismes.

Nos deux fédérations sont très proches sur plusieurs points et le danger de perte d'avancement d'une ou l'autre de nos fédérations est réelle en ce qui concerne ce projet. Par contre, nous aimons à croire que le projet pourrait davantage être une opportunité de rapprochement et d'un meilleur arrimage de nos organismes, surtout advenant l'aide du ministère.

Répondre aux besoins du milieu / demandes du public

Depuis plusieurs années on est témoin d'une demande grandissante pour des clubs/entreprises multidisciplinaires (avec offre de service plus diversifiée) de la part des pratiquants. Le milieu n'a plus le choix de modifier ses pratiques pour garder sa clientèle. On le remarque dans les clubs/entreprises qui fonctionnent le mieux, ils ont changé leur façon de faire et se sont diversifiés.

Les intervenants aussi demandent un changement dans la structure de la formation de plein air. Devoir faire une multitude de formations dans différentes disciplines afin de devenir un guide de plein air capable d'évoluer dans plusieurs activités de plein air est pour l'instant très coûteux et exigeant, voire impossible.

Meilleur arrimage entre la structure du ministère et la réalité du milieu

Assurer le meilleur service à la population implique tous les partenaires du milieu, incluant le ministère. Après plusieurs d'années à fonctionner de la même façon, il serait pertinent de revoir la structure des organismes de sport, de loisir et de plein air qui reçoivent un mandat et du financement de la part du ministère. Le statu quo n'est plus possible si l'on espère réellement servir les intérêts des québécois.

Pour nous, un sport, un loisir, ce sont des activités physiques pouvant être pratiqués autant au niveau loisir/récréatif que haute performance (s'il y a lieu), et encore mieux si c'est en plein air! Pourquoi faire une distinction qui divise? Les pratiquants sont de plus en plus intéressés aux compétitions amicales pour le dépassement de soi. La base de la pratique d'activités physique réside dans les fédérations (loisir, plein air, sport), valorisons-les et finançons-les davantage que les projets à vocation unique.

Si on veut un Québec en santé, nous sommes d'avis qu'il faudrait davantage valoriser la pratique d'activités physique pour tous et le plus possible en plein air. Et ceci passe par les fédérations qui sont franchement dévaluées quand on regarde le financement qu'ils reçoivent comparé au financement donné aux Jeux du Québec ou autres projet du genre dans le passé. Aussi, à quand un financement qui répond aux preuves scientifiques sur les saines habitudes de vie? Il est temps de faire valoir nos préoccupations et besoins immenses.

Utilisons les formateurs déjà impliqués

Dans chacune des fédérations de plein air nous avons des personnes clés déjà engagés, formateur de nos formations distinctes. Il serait bon de les impliquer advenant que ce projet continue d'avancer, mais il faudra sans doute un support financier du ministère pour y parvenir.

Ton abonde aussi dans le même sens que l'Association des Camps du Québec qui décrit bien une de nos préoccupations : « quant à la diffusion d'un tel programme, selon l'ACQ, seul un membre reconnu et/ou affilié à un ONL reconnu détient la possibilité de diffuser et de donner le PNEPA (comme le DAFA) et ceci, pour éviter que ça devienne un outil individuel de revenu ou que quelqu'un s'en empare et fasse son profit. »

Pour terminer nous aimerions souligner le professionnalisme de l'équipe de Rando Québec qui assure le processus de consultation avec beaucoup d'écoute, une attitude favorisant les échanges et une grande ouverture!



Julie Crépeau-Boisvert
Directrice générale
Eau Vive Québec
514-835-7582
directeur@eauvivequebec.ca

Métabetchouan, 22 mars 2019

**OBJET : Appui au Programme National d'Encadrement en Plein Air ;
Élaboration d'un tronc commun de compétence transversale et transdisciplinaire**

M. Nicholas Bergeron,

C'est avec grand intérêt que nous avons suivi et participé à vos dernières démarches et séances d'information du PNEPA. Cela dit, votre projet rencontre directement nos objectifs de développement ; notre réalité actuelle. La Fédération Québécoise de Kite étant un jeune organisme de moins d'un an, aucune structure de formation n'est en place à ce jour. En effet, l'établissement d'un programme de formation est parti prioritaire du plan d'action FQK 2019-2022.

Parallèlement, l'établissement d'un TRONC COMMUN pour répondre à une réalité commune des fédérations en matière de formations de qualité et accessibles, représenterait assurément un atout majeur à la pratique, l'encadrement et l'enseignement d'activités de plein air au Québec.

Ainsi, dans la mesure de nos moyens, nous souhaitons pouvoir soutenir et contribuer à vos démarches d'élaboration du Programme National d'Encadrement en Plein Air afin que celles-ci puissent évoluer en s'accordant aux diverses réalités des organisme soutenant la culture du plein air au Québec.

Sincères salutations,



Laurence Lacerte, coordonnatrice
Fédération Québécoise de Kite



Montréal, le 22 mars 2019

Monsieur Nicholas Bergeron
Rando Québec
Par courriel : nbergeron@randoquebec.ca

Objet : Appui au développement du Programme National d'Encadrement en Plein Air (PNEPA)

Monsieur Bergeron,

Depuis 50 ans, Vélo Québec, organisme sans but lucratif, fait figure d'incontournable dans le paysage cycliste québécois. Que ce soit à des fins de loisir ou de tourisme, ou comme moyen de transport propre et actif, Vélo Québec encourage sans relâche l'utilisation de la bicyclette afin d'améliorer l'environnement, la santé et le bien-être des citoyens.

Alors qu'une partie de l'offre de formation de Vélo Québec s'adresse au grand public et vise à augmenter les aptitudes reliées à la pratique du vélo comme loisir (mécanique, préparation de voyages), un autre volet de notre offre vise davantage l'encadrement de cyclistes. Que ce soit lors d'événements de Vélo Québec, de sorties organisées par des clubs ou encore en tant qu'instructeur pour le programme scolaire Cycliste Averti, les ressources compétentes se font rares et constituent un frein au développement.

Présentement, l'apprentissage des habiletés requises pour la conduite d'un vélo, de ville ou de montagne, n'est pas offert par Vélo Québec. Certaines formations sont proposées par le milieu privé, mais aucun fil conducteur ne les relie, ce qui ne garantit ni la qualité ni l'uniformité des contenus couverts, et non plus une expérience positive pour les cyclistes. De plus, certaines des formations offertes sur le marché sont soit peu adaptées au contexte d'une pratique récréative (les formations du PNCE), soit non reconnues au Québec (PMBIA pour le vélo de montagne).

Le projet de Programme National d'Encadrement en Plein Air présenté étant orienté sur une formation et des normes qui définissent le professionnalisme et la qualité de l'encadrement en activité de plein air, nous sommes d'avis qu'une telle démarche pourrait s'avérer positive pour le milieu du plein air.

NOS INTÉRÊTS EN MATIÈRE DE MISE EN PLACE DU PROGRAMME NATIONAL D'ENCADREMENT EN PLEIN AIR

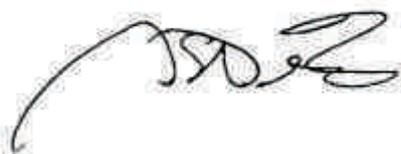
- **Mise sur pied d'une formation en vélo de montagne dans une logique commune aux activités de plein air** – Le PNEPA pourrait être la pierre angulaire du développement d'une offre en vélo de montagne.
- **Renforcement de nos programmes actuels** – En agrandissant le bassin de recrutement pour nos programmes.
- **Augmentation de la notoriété des activités de plein air** – Pourrait motiver davantage d'individus à développer une offre de formation ou d'accompagnement, qui viendrait renforcer la pratique d'activités de plein air en contribuant à l'élargissement de la base d'adeptes du vélo de montagne et d'autres activités de plein air.

PARMI LES FREINS IDENTIFIÉS FACE À L'ARRIVÉE DU PNEPA

- L'existence d'un modèle établi dans le milieu du sport (PNCE) auquel il faudra assurément s'arrimer pour certaines activités comportant des volets récréatifs et compétitifs, tel le vélo
- Un manque de ressources des organismes nationaux de loisir, pouvant nuire à la mise en place efficace d'un tel programme
- Les différents besoins et niveaux d'organisation des milieux participants

Nous croyons qu'il se fait déjà de belles choses dans le milieu du plein air en termes de formation. Cependant, aucune standardisation des compétences transversales n'est en place au Québec et nous croyons que l'élaboration d'un Programme national de formation en plein air apporterait une reconnaissance et une amélioration du professionnalisme de notre secteur. Ainsi, nous souhaitons pouvoir contribuer aux travaux d'élaboration de ce programme et nous assurer qu'il répondra aux besoins des encadreurs et formateurs œuvrant en plein air.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.



Annick St-Denis
Directrice Générale
Vélo Québec Association



Fédération Québécoise
de la Montagne et de
l'Escalade

Montréal le 27 mars 2019

Monsieur Nicholas Bergeron,

Objets : Vers un Programme National d'Encadrement en Plein Air, élaboration d'un tronc commun de compétences transversales et transdisciplinaires.

Bonjour Monsieur Bergeron,

Depuis 2009, la FQME a mis en place un programme de formation des cadres en escalade, intitulé le Programme québécois de formation en escalade (PQFE). Ce programme en est un visant l'enseignement de l'escalade à différents niveaux d'intervention dans un vaste réseau de milieux différents.

Depuis l'implantation de ce programme en 2009, nous avons dû adapter nos façons de d'enseigner dans divers milieux en raison des réalités de chacun. En 2016, nous avons décidé d'ajuster le contenu des formations adressées aux camps de vacances en reconnaissant les formations d'encadrement telles que de DAFA. La réponse du milieu des camps fut extraordinaire, les formations sont orientées vers une approche technique et adaptées aux besoins réels des camps.

Votre projet de Programme National d'Encadrement en Plein Air étant orienté sur une formation et des normes qui définissent le professionnalisme et la qualité de l'encadrement en activités de plein air, nous sommes d'avis qu'il contribuera à l'amélioration des compétences des autres milieux touchés par les formations en escalade.



Fédération Québécoise
de la Montagne et de
l'Escalade

NOS INTÉRÊTS ET PROPOSITIONS EN MATIÈRE DE MISE EN PLACE DU PROGRAMME NATIONAL D'ENCADREMENT EN PLEIN AIR

- **Différence entre les professionnels et les pratiquants** – Ce programme permettrait d'ajouter une composante essentielle aux différents niveaux de cadres en escalade en améliorant la compétence d'encadrement sécuritaire de gens en activités de plein air.
- **Programme conçu pour le secteur du plein air** – Il serait important que ce programme national s'inspire des travaux actuels des institutions d'enseignement spécialisées dans l'ensemble des domaines liés au plein air.
- **Évaluation et reconnaissance de la maîtrise des compétences et des acquis** – Il serait primordial de reconnaître les formations et les acquis des différents cadres actifs.
 - Permettre de demeurer sur le marché du travail tout en faisant les démarches pour acquérir un brevet reconnu.
 - Éviter de réapprendre ce qui est déjà connu.
 - Permettre de faire le point sur ses compétences dans un programme précis.
 - Donner la possibilité d'améliorer son employabilité.
- **Accessibilité au Programme** – Selon notre expérience, l'accessibilité aux formations et aux brevets doit être prioritaire. Pour ce faire, il faudra s'assurer que les brevetés de notre secteur puissent avoir accès à ce programme à des coûts raisonnables, que des lieux de formation soient disponibles partout sur le territoire et que les critères d'évaluation soient réalistes afin de pouvoir obtenir ce brevet.

En conclusion, nous sommes d'avis que l'implantation et la standardisation d'un tel programme sera un élément facilitateur et incitatif pour l'ensemble des intervenants de plein air.

Veuillez agréer, monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Olivier Deslauriers-Gaboury

Directeur général

Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade



**FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE
DES ACTIVITÉS
SUBAQUATIQUES**

**QUEBEC
FEDERATION
OF UNDERWATER
ACTIVITIES**

FQAS

4545, ave Pierre-De Coubertin
Montréal QC H1V 0B2

Téléphone: 514-252-3009
1 866-391-8835

Télécopieur: 514-254-1363

Courriel: info@fqas.qc.ca
Internet: www.fqas.qc.ca

Montréal, 26 mars 2019

Objet : Programme National d'Encadrement en Plein Air, élaboration d'un tronc commun de compétence transversale et transdisciplinaire.

Monsieur Bergeron,

Depuis près de 50 ans, la FQAS est le témoin privilégié du développement de l'industrie touristique subaquatique du Québec. Pour la province, cela représente près d'une centaine d'acteurs corporatifs et près d'un millier de professionnels (chefs de plongée, instructeurs, techniciens, etc.) présents partout sur le territoire.

Tout au long de ces 50 ans, la formation et l'évaluation des professionnels furent des enjeux majeurs qui ont toujours préoccupés la fédération. Les formations à géométrie variable donné dans par les acteurs de l'industrie ont amené le Gouvernement du Québec a légiférer à la fin des années 90 suite à de nombreux décès lors de la pratique de la plongée sous-marine.

Encore aujourd'hui, nous constatons, malgré la législation, que certaines compétences et savoir être sont manquants chez les professionnels des activités subaquatiques. Nous voyons donc d'un très bon œil un Programme National d'Encadrement en Plein Air est orienté sur une formation et des normes qui définissent le professionnalisme et la qualité de l'encadrement en activité de plein air. Un tel programme viendrait compléter et bonifier les programmes plus techniques de nos professionnels.

Pour nous, le PNEPA viendrait :

- Professionnaliser des chefs de plongée et les instructeurs ;
- Compéter la formation des professionnels en les initiant au contexte du plein air québécois;
- Offrir une reconnaissance professionnelle pour les chefs de plongée;
- améliorer la compétence d'encadrement sécuritaire des chefs de plongée en activité de plein air subaquatiques;
- Développer une plus grande conscience des pratiquants sur la pérennisation des sites pratiques.

C'est avec un enthousiasme certain que nous désirons participer à la mise en place d'un tel programme et souhaitons voir tous les acteurs du plein air se fédérer derrière cette initiative qui verra se développer, à terme, une plus grande professionnalisation des guides de plein air.

Bien à vous.

Jean-Sébastien Naud
Directeur général



Société québécoise de spéléologie

Montréal, le 17 mars 2019,

Objet de la présente communication : Rencontre entre fédérations de plein air du 13 mars 2019 sur l'évaluation de la pertinence d'un programme national d'encadrement en plein air - Retour d'informations de la part de la Société Québécoise de Spéléologie (SQS).

Bonjour Monsieur Bergeron,

Suite à ma participation à la rencontre du 13 mars 2019 au Stade Olympique (Montréal - Québec) et d'une discussion lors de la séance du conseil d'administration de la SQS du même jour, voici nos commentaires concernant l'éventuelle mise en place d'un programme national d'encadrement en plein air :

- L'intérêt pour votre fédération de participer à l'élaboration et l'implantation d'un tel Programme :
L'intérêt est relative neutre, mais pas opposé.
- Vos besoins en matière de formation à l'encadrement en plein air en lien avec la base de réflexion :
La SQS, par le biais de sa commission l'EQS (École Québécoise de Spéléologie), possède et dispense toute une série de formations adaptées aux besoins des membres. Ces stages sont principalement divisés en deux volets ; techniques nécessaires pour progresser en toute sécurité sous terre et scientifique.
La SQS n'a pas présentement de besoins identifiés en matière de formation.
- Les freins ou caractéristiques de votre milieu qu'il faudrait considérer en lien avec la base de réflexion :
La SQS est une petite fédération, qui dans son état actuel, n'a pas le temps ni l'argent de s'investir dans la mise en place de ce type de programme.

Merci de nous tenir informé de l'éventuel avancement de ce programme.

Cordialement

Jérôme Genairon

Membre du Conseil d'Administration de la SQS
Directeur de l'École Québécoise de Spéléologie (EQS)



Canot Kayak Québec
4545 avenue Pierre-De Coubertin
Montréal, Qc, H1V 0B2
514-252-3001
canot-kayak.qc.ca

Montréal, 27 mars 2019

Objet : Vers un programme National d'Encadrement en Plein Air, élaboration d'un tronc commun de compétence transversale et transdisciplinaire.

Monsieur Nicholas Bergeron,

Comme vous le savez, Canot Kayak Québec est un organisme sans but lucratif qui a pour mission de faciliter la pratique des activités de pagaies poursuivies comme loisirs, hors de toute compétition. Depuis 1969, la Fédération œuvre à rendre accessibles les plans d'eau du Québec à tous les pagayeurs tout en agissant pour la préservation des lacs et des rivières dans leur état naturel.

Les actions de l'organisme visent l'utilisation sécuritaire des plans d'eau, à des fins récréatives. Au cours de ses 50 ans d'existence, Canot kayak Québec a développé une expertise dans différents domaines, dont : La préservation et l'accès aux sites de pratique; L'aménagement de sites et de parcours; La cartographie des plans d'eau; La formation de pratiquants et d'intervenants.

NOS INTÉRÊTS SUR LA MISE EN PLACE DU PROGRAMME NATIONAL D'ENCADREMENT EN PLEIN AIR

Nous constatons qu'un projet de Programme National d'Encadrement en Plein Air orienté sur une formation commune et professionnelle axée sur la qualité de l'encadrement en activité de plein air, serait un atout pour la communauté de pagayeurs, qu'ils soient accompagnateur de sortie pour nos clubs ou simplement formateur. Celui-ci permettrait d'offrir un tronc commun d'encadrants en plein air qui simplifierais les démarches de plusieurs intervenants du milieu de plein air.

De plus une gestion du tronc commun, simplifierait notre gestion à l'interne et notre implication financière en termes de temps de ressources humaines et nous permettrait donc de se concentrer sur notre portion plus spécifique à nos activités et d'offrir un meilleur service spécialisé.

Finalement, nous voyons une opportunité de multiplication d'enseignants pour les compétences transversales, donc un rayonnement du plein air plus grand ainsi qu'une accessibilité simplifiée à devenir enseignant chez nous pour les différents encadrants déjà formés dans d'autres milieux.

NOS INQUIÉTUDES SUR LA MISE EN PLACE DU PROGRAMME NATIONAL D'ENCADREMENT EN PLEIN AIR

- **Restructuration du programme de formation**
Notre programme de formation a été refait en entier il y a une dizaine d'années, et est entièrement fonctionnel à l'heure actuel. Notre inquiétude est de devoir travailler sur une restructuration complète encore une fois et de devoir convaincre à nouveau nos membres des bienfaits d'une nouvelle structure, résultant probablement une déception ou résistance de nos membres enseignants et partenaires à ce changement.
- **Équivalence inter-provinces**
Une préoccupation de nos enseignants est que notre programme puisse être reconnue à travers le pays. Le défi avec ce programme c'est qu'il soit un tremplin pour atteindre cet objectif et non un frein.
- **Programme actuel contenant des partenariats externes**
Une partie de notre programme de formation qui est issu d'un partenariat avec une autre société extérieure. Cela implique que se partenaire s'investisse aussi dans cette démarche ce qui ne simplifie pas le processus si le partenaire en question en est réticent.

En conclusion, nous croyons qu'il serait grandement bénéfique d'avoir un programme contenant un tronc commun à l'ensemble des fédérations de plein air. Le but ultime étant de multiplier le nombre d'adepte aux activités de plein air, nous croyons que cette démarche s'inscrit clairement à la contribution de cette vision. Nous espérons voir la réalisation de ce projet dans un avenir rapproché, mais bien sûr en tenant compte de nos inquiétudes afin de continuer à avancer dans la bonne direction tous ensemble.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.



Josiane Rivest, directrice générale adjointe



Montréal, le 11 avril 2019

Monsieur Nicholas Bergeron
Rando Québec
Par courriel : nbergeron@randoquebec.ca

Objet : Appui au développement du Programme National d'Encadrement en Plein Air (PNEPA)

Bonjour M. Bergeron,

Cheval Québec regroupe plus de 16 000 passionnés de chevaux. Un des mandats de Cheval Québec est de voir à la formation, l'encadrement et la sécurité des cavaliers, des meneurs, des officiels, des formateurs et des professionnels des diverses activités équestres. Cheval Québec offre des programmes d'apprentissage de l'équitation, de certification d'établissements équestres afin d'assurer une pratique sécuritaire. Cheval Québec administre également les programmes de certification d'instructeur, d'entraîneur et d'intervenant en équitation de plein air.

L'intérêt de Cheval Québec pour la mise en place du PNEPA :

- La mise en place d'un tronc commun de compétences transversales et transdisciplinaires permettrait à Cheval Québec de concentrer ses efforts de formation sur les habiletés spécifiques liées à l'activité équestre, sans avoir à se soucier d'éléments généraux.
- La mise en place d'un tronc commun permettrait également un plus grand éventail de connaissances, du fait d'être mis en contact avec des formateurs issus d'autres fédérations de plein air.
- Bâtir un tronc commun amènerait également une cohérence dans les façons de faire, permettant ainsi à la clientèle de bénéficier de services structurés et de qualité, peu importe l'activité de plein air choisi.

Les préoccupations de Cheval Québec à l'égard de la mise en place du PNEPA :

Au cours des dernières années, Cheval Québec a complètement revu la structure de son programme de formation d'intervenants de plein air. Une nouvelle structure pourrait



engendrer une perte de confiance de la part des intervenants du milieu à l'égard de la formation, fonctionnelle et efficace, déjà proposée par Cheval Québec et pourrait remettre en question sa pertinence.

Par ailleurs, les ressources limitées à l'interne nous portent à croire qu'elles pourraient contraindre l'élaboration du nouveau programme et en limiter sa qualité.

Malgré nos préoccupations, il est toutefois de notre avis qu'un programme national d'encadrement en plein air permettrait une uniformisation des pratiques, une cohérence et une qualité dans l'offre de services aux usagers.

Veillez recevoir nos plus cordiales salutations,

Eve-Marie Frappier
Directrice générale





Afin d'être cohérent avec sa politique environnementale, Rando Québec a choisi de produire ce manuel en tirage limité, sur du papier Rolland Enviro; un papier fait de fibres recyclées postconsommation à 100%.



IMPRIMEUR : L'EMPREINTE